Lou Becan

N°33
Décembre 2015

Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors

Le consul américain de Lyon Clayton Stanger, avec la sous-préfète de Die, Clara Thomas, pour l'ouverture de Caméra en Campagne

Le chantier de la crèche

«Je suis Charlie»

Saint-Julien-en-Vercors

RÉTRO DE L'ANNÉE

LES HABITANTS ENSEMBLE CONTRE LE TERRORISME ET LA BARBARIE

Le dimanche 11 janvier, après les attentats contre Charlie Hebdo et l'hyper casher, devant la mairie et au monument aux morts de la Croix

Le 16 novembre pour la minute de silence

L'année 2015 aura été profondément marquée en France par les terribles attentats perpétrés en janvier contre le journal Charlie Hebdo et l'hyper casher, en novembre en de multiples lieux en région parisienne (Bataclan, Stade de France...) faisant au moins 130 morts. Dans ces moments douloureux, surgit l'envie d'être ensemble, de se rassembler, par delà les âges, les origines, les croyances, les opinions, pour honorer la mémoire des victimes et dire que nous ne cédons pas, face au terrorisme et à cette barbarie épouvantable.

LES MAIRES RURAUX EN CONGRÈS À SAINT-JULIEN LE SAMEDI 30 MAI

L'Association des Maires ruraux de la Drôme a organisé son Congrès annuel à Saint-Julien le 30 mai dernier, l'occasion de revenir sur de nombreuses problématiques des communes rurales.

Ci-dessus : après le congrès, visite guidée du village proposée aux maires
Ci-contre : Le secrétaire général de Préfecture, Marie-Pierre Monier (sénatrice), Aurélien Ferlay (président de l'AMFR), Pierre-Louis Fillet, Isabelle Robert (maire de Jaillans), Christian Morin (conseiller départemental), Didier Guillaume (sénateur)

L'édito du maire

Garder l'espoir

Voici enfin (!) un nouveau numéro de votre bulletin municipal. L'occasion de revenir sur l'année 2015. Une année compliquée, marquée de part en part, par de tragiques attentats, attaquant les fondements même de notre pacte républicain. Dans un autre registre, localement une année complexe avec la réforme territoriale, avec les fusions d'intercommunalités : l'exercice se soldera soit par un ambitieux rassemblement rural Coeur de Parc, soit par des évolutions minimalistes qui n'augureront rien de bon pour l'avenir. Les élus se plaignent souvent de subir. Sur ce sujet, c'est pourtant bien les élus du massif qui ont les cartes en main. Il faudra sortir des calculs et être au rendez-vous, comme le sont ceux de la CCV. Par ailleurs, pour les élus toujours, des temps compliqués dans l'exercice de nos mandats, avec des exigences accrues, des moyens qui baissent, des charges qui croissent... Et des collègues qui ont renoncé à leurs mandats : je pense notamment aux démissions des maires de Vassieux et de Rencurel, à qui j'adresse un très amical salut tout en accueillant chaleureusement leurs successeurs ! Et en matière d'action publique, le défi croissant que constitue l'abstention et tous les votes contestataires... Oui, nous avons connu meilleurs moments, avec moins d'incertitudes, plus d'espoir, plus d'enthousiasme... Alors faut-il abdiquer? Evidemment non. Dans le Vercors, comme en France, il faut garder espoir. Toute époque a apporté son lot de malheur, d'incertitudes. Il y a quelque chose de stimulant dans le fait de traverser une période comme celle-ci; se dire qu'il faut construire un nouvel avenir, qu'il faut préférer l'union, le rassemblement plutôt que l'abîme de la division. J'ai souvent fait mien le crédo de l'union. Je crois que c'est le seul qui vaille. On ne construit rien les uns contre les autres. On construit ensemble. Alors je formule le voeux que 2016 et l'avenir nous permette enfin de nous remettre sur le chemin de l'espoir, pour notre Vercors, pour notre République, pour notre pays. Que chacun à notre niveau sachions tendre la main, enfin embrasser une vision pour l'avenir, qui sorte du calcul à court terme. Très belles fêtes de fin d'année à tous et mes meilleurs voeux pour 2016!

Pierre-Louis Fillet, maire

SOMMAIRE

Rétro photo...2, 43, 44
Édito.....3
Échos des conseils.....4
Élections.....19
Travaux Vercoquins.....20
Traversée.....23
Finances.....25
Nos associations.....28
École d'antan.....31
École aujourd'hui.....33
Les bouquetins.....34
Divers.....35
VercorSoleil.....36
Inauguration plaque...38
Le Café Brochier.....40
Divers.....41
Agenda.....42

ETAT-CIVIL

Janvier - décembre 2015

[ILS SE SONT MARIÉS]

*Franck Astier et Angéline Guillet, le 16 mai
*Patrice Weiss et Martine Charlon, le 13 juin

[ILS NOUS ONT QUITTÉS]

*Maria Baumann, le 10 janvier (mère de Lothar Baumann)
*Gabriel Veyret, le 13 février
*Andrée Rimey, le 25 février (mère de Jacques Rimey)
*Jeanine Parseihian, le 21 août
*Eugène Hostache, le 6 novembre

Cérémonie des voeux de la municipalité

****

Le 23 janvier à 18h à la salle des fêtes

****

Bonne et heureuse année 2016 à tous !

Bulletin Municipal *Lou Becan*
Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors
Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet
Ont participé à ce numéro : Marie-Odile Baudrier, Bruno Bégou, Jean-Luc Destombes, Gilles Chazot, Pierre Hustache, Françoise Chatelan, Delphine Grève, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Camille Michel, Jean-Louis Gontier, Henri Lagasse.
N° ISSN : 1632-2797
Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.

Échos du conseil municipal

Voici les principales décisions et projets du conseil municipal et des commissions depuis le mois de janvier 2015. Ils sont classés par thématique.

[Eau et assainissement

>Établissement des périmètres de protection des sources

Le réseau d'eau potable communal est alimenté par trois sources : les sources Pied-Chatelet, Roche et des Orcets. Afin de protéger la ressource en eau, la commune doit établir des périmètres de protection. La procédure administrative de mise en place de ces périmètres a été réalisée par le bureau d'étude Hydrophy (périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée). Une enquête publique a été lancée conformément à la réglementation. La commune a l'obligation d'être propriétaire des périmètres immédiats. Elle va progressivement effectuer les travaux nécessaires. Le coût global est estimé à 40 200€ (acquisitions, clôture…) subventionné à 80% (Agence de l'Eau et État via la DETR). Courant 2016, la commune va engager les procédures pour acquérir les périmètres immédiats (bornages, achats…)

Par ailleurs, suite à un courrier de Jean-Maurice Roche concernant la source Roche, le conseil a rappelé sa conduite en matière d'établissement des périmètres de protection : pas d'acquisition du périmètre rapproché malgré les désagréments ; maintien en l'état des droits d'eau aux familles bénéficiaires ; accès au réservoir et aux ouvrages de captage garanti par l'établissement de servitudes de passage sur les terrains non communaux. Toutes ces décisions sont prises conformément à la réglementation en vigueur.

>Station d'épuration du village : filtre à sable colmaté

La commune a constaté et constate des dysfonctionnements sur la station d'épuration du village. Les élus sont en contact régulier avec le cabinet Nicot (maître d'œuvre des travaux en 2006). Ils sont épaulés par la SATESE, service du Département qui soutient les communes dans la gestion des stations d'épuration. Alors que certains dysfonctionnements ont été réglés, d'autres ne le sont pas.

1/ Affaissement et rupture de la canalisation entre le dégrilleur et la fosse septique : l'entreprise Eiffage a reconnu la malfaçon et est intervenue en janvier pour la réparation.

2/ Problèmes récurrents de rétention d'eau sur les filtres, probablement dus à une malfaçon dans la mise en oeuvre des filtres (drains posés directement dans le sable et non dans le gravier roulé…) et à un possible colmatage des drains (plusieurs origines possibles). Sur ce point, la commune a demandé au cabinet Nicot de déclarer le problème à son assurance, pour éventuellement activer la garantie décennale (celle-ci se termine fin 2016). Aucun arrangement n'a pour l'heure été trouvé, malgré une visite

Extension du réseau d'eau de la Madone

Les tranchées ouvertes durant les travaux

Ce printemps, une extension du réseau d'eau a eu lieu, à la Madone. L'entreprise Blanc a effectué les travaux pour alimenter les 4 maisons du secteur (Fillet, Fabre, Coupigny et Soret).

Ces travaux ont été couplés avec l'extension électrique et téléphonique (le SDED ayant accepté une tranchée unique) également réalisés en souterrain. Longueur du réseau : 170 m, section de 110 en PVC, pose d'une ventouse automatique et d'une borne-incendie.

>Pourquoi avoir délivré des permis en l'absence de réseau ?

Il s'agit de Permis obtenus sur des terrains classés constructibles dans l'ancienne carte communale, malgré l'absence de réseaux. Les permis de construire ont été délivrés, car à partir du moment où un terrain est classé constructible, la commune ne peut pas mettre en avant l'absence de réseau pour refuser un permis. En cas d'absence de réseaux et si la commune estime ne pas avoir les moyens de les déployer, les terrains ne doivent pas être classés.

>Quels coûts ?

Coût des travaux d'extension du réseau d'eau : 25 144€ HT (30 173€ TTC)
Subventions : 4 000€ (réserve parlementaire du sénateur Bouchet).
Le reste à charge de la commune sera financé par l'intermédiaire de la taxe d'aménagement dont devront s'acquitter les propriétaires. Le taux communal de 5% a été porté à 11% de part et d'autre du chemin rural et à 7% sur le reste du secteur.
La commune, profitant de taux historiquement bas, a, par ailleurs, emprunté 25 000€, sur 5 ans, auprès du Crédit Agricole (taux de 0,62%).

>Pourquoi ce tracé ?

Deux options se présentaient. Les élus ont opté pour une tranchée, depuis la canalisation, à travers le champ Glénat (au nord de l'entreprise Blanc), puis sous le chemin rural, en longeant l'enclos de la Madone (l'autre option, partait du carrefour des Alberts, longeait la route des Alberts, puis filait au nord jusqu'au chemin de la Madone).
Ce choix s'explique par deux raisons :
-Le coût : la 2e option coûtait 5 000€ de plus
-Le tracé : c'est le plus court, celui qui emprunte le plus de voies publiques et qui limite le plus possible les propriétés privées

>D'autres points à régler

Suite aux travaux, le chemin rural a été nivelé. L'accès à l'enclos de la Madone a été abaissé d'environ 30 cm et les fondations ont été découvertes. La commune s'engage donc à procéder aux remises en état nécessaires, suite notamment aux interpellations de la famille Cros.
Une borne a, en outre, été arrachée au nord du chemin, délimitant la propriété de Jean-Marie Carron. Le nécessaire a été fait pour la réinstaller.

sur place en octobre (mairie + SATESE + Nicot et son assureur) et quelques préconisations s'agissant du suivi.

3/ Problème au niveau du système de bâchée et non fonctionnement du compteur : le fournisseur du système, l'entreprise ABT, a changé le dispositif. Coût : 1 698€ TTC

4/ Arrivée d'eaux claires parasites à la station : des tests de coloration et tests à la fumée sont à l'étude pour en déterminer l'origine.

>Projet de station d'épuration à la Martelière

Les discussions sont en cours avec le bureau d'étude pour finaliser certains points techniques (puits d'infiltration...). La demande de subvention à l'État (DETR) a été refusée pour 2015. Le montant de 112500€ sera de nouveau demandé en 2016. Une réponse positive conditionne l'engagement des travaux.

>Programme de travaux sur le réseau d'eau pour 2015-2016

-Réparation d'une fuite sur le branchement de la ferme de René Rimet aux Orcets.
-Début de la pose - obligatoire - de compteurs sur les bâtiments publics et bassins non équipés. Demande de subventions effectuée auprès de l'Agence de l'Eau, y compris pour des bassins privés (Denise Audemard aux Orcets qui doit équiper, à ses frais, son bassin, malgré le droit d'eau).
-Raccordement au réseau d'eau potable pour l'habitation David Bathier à La Martelière (branchement refacturé au pétitionnaire).
-Demande de déplacement de compteurs pour les maisons d'Albert Arnaud aux Domarières et de la famille Battentier à la Matrassière (travaux pris en charge par les demandeurs).

[URBANISME]

Autorisations d'urbanisme de l'année 2015

PERMIS DE CONSTRUIRE

*Commune de Saint-Julien : extension du multi accueil les Vercoquins
*Fabre Simon et Collado Alicia : maison à la Madone
*Coupigny Patrick : maison à la Madone
*Soret Stéphane : maison à la Madone
*Cappoen Vincent : transformation d'une grange en habitation à la Matrassière
* Porcher Yves : maison à la Prette

DÉCLARATION PRÉALABLE

*Arnaud Daniel : réfection de toiture
*Michel Alexandre : pose de panneaux photovoltaïques
*Berthuin Joël : création d'un balcon
*Rimet Robert : réfection de toiture
*Morfin Fabrice : isolation par l'extérieur de l'habitation
*Drogue Jean-Nöel : réfection de toiture et pose de velux sur la grange
*Nancy Dominique : réfection de toiture
*Leclercq Frédérique : pose de velux sur la toiture de l'habitation
*VercorSoleil : pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes et le Presbytère

CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL

*Porcher Yves : projet de construction d'une maison à la Prette

[Urbanisme

>Aménagement du secteur de la Madone

Les réseaux d'eau et d'électricité desservent convenablement le secteur de la Madone depuis les travaux de ce printemps. La commune est en discussion avec les propriétaires de l'ancienne indivision Marcon qui doivent construire une voie d'accès pour desservir l'ensemble des parcelles situées au sud du chemin rural de la Madone et au nord de la route des Alberts.
L'idée est que cette voie soit financée par les propriétaires, comme cela est prévu et que la commune en devienne propriétaire pour l'entretien. Afin de faciliter les choses, la commune a proposé de porter elle-même les travaux, afin de mieux les contrôler, mais à une double condition :
1- Que l'opération ne coûte rien à la commune. En clair, qu'elle porte l'opération, qu'elle perçoive les subventions, récupère la TVA et que le reste à charge soit financé directement par les propriétaires, via une offre de concours. Cette solution permet de réduire la facture, parce que dans le cadre d'une construction privée, il n'y a ni subvention, ni récupération de TVA.
2- Que la voie ne constitue pas un «cul de sac» et qu'elle puisse rejoindre le chemin rural de la Madone, en empruntant une bande de terrain appartenant à Monsieur Coupigny.
Pour l'heure, aucun accord de l'ensemble des parties n'a pu être trouvé.

> Raccordement de l'habitation Fabre à la Madone

M et Mme Fabre ont obtenu un permis de construire pour une maison d'habitation sur une parcelle à la Madone (en rondins). Le terrain n'est pas encore desservi par le réseau d'eau potable. Pour ce branchement, une solution a été retenue : le raccordement, depuis le nouveau réseau sous le chemin rural de la Madone, en passant entre les maisons de Messieurs Soret et Coupigny. Ces derniers ont accepté un passage en limite de propriété, moyennant l'installation d'une clôture en bois légère (puisque la servitude rend impossible toute construction en dur). Une convention de servitude sera signée entre la mairie et les propriétaires. Le coût de ce branchement doit être refacturé intégralement aux propriétaires. Monsieur Zambon a également demandé une estimation pour la viabilisation de sa parcelle (mitoyenne de celle de M et Mme Fabre). Un chiffrage estimatif lui a été transmis.

>Aménagement des terrains communaux dans le village (autour de la Grange Marcon)

La commune est propriétaire d'un hectare et demi de terrain autour de la Grange Marcon, entre la salle des fêtes et le nord de la mairie.
Les élus ont organisé plusieurs réunions de travail, notamment sur le terrain.
C'est la zone entre la Grange et la salle des fêtes qui a été étudiée. Voici les grands principes qui ont été arrêtés :
1- L'implantation de parkings derrière la Grange mais également le long de la route communale qui passe au nord de la salle des fêtes (entre le local à incendie et la maison Archer). Ces derniers parkings permettront

Bientôt une nouvelle carte communale

Le projet de carte communale a été soumis à enquête publique. De nombreuses demandes ont été exprimées au commissaire enquêteur. Quelques rappels sur une procédure sur le point de s'achever.

Qui décide de quoi?

>L'initiative de la refonte de la carte : la commune

Ce sont les élus, qui constatant que la carte communale n'était plus en phase avec les attentes de la commune ont décidé de lancer l'élaboration d'une nouvelle carte. Le bureau G2C a accompagné la commune dans ce travail. Plusieurs réunions publiques ont été organisées.

>Le passage de 14 à 3 hectares de terrains constructibles : les services de l'État

Les élus ont affirmé vouloir maintenir le rythme de développement de la commune des années précédentes (croissance annuelle de 1%), bien que celui-ci soit supérieur au taux moyen de la Drôme. Cela a donné un potentiel de nouveaux habitants dans les 10 prochaines années et, en chaîne, un nombre de constructions nécessaires pour les accueillir. Considérant environ 1000 m² par habitation (là où les services de l'Etat demandaient plutôt 800 m²), ce sont donc environ 3 hectares qui ont été jugés nécessaires pour couvrir les besoins de la communes. Dans les grandes lignes ce sont donc les services de l'Etat qui, en appliquant mécaniquement ce système de ratio, ont fortement cadré l'exercice. Il n'est plus possible de prévoir un surplus pour les propriétaires non vendeurs (auparavant la surface nécessaire était augmentée de 30% pour couvrir la rétention foncière).

>Les règles pour le choix des terrains constructibles : les services de l'Etat, la chambre d'agriculture et la commune

L'Etat a imposé plusieurs règles : impossibilité absolue de reclasser constructibles des terrains dont le classement a été annulé par jugement du tribunal (La Prette et Piache) ; forte incitation à bâtir à proximité du village ; impératif que les terrains prolongent le bâti existant.
La chambre d'agriculture a insisté pour que les classements épargnent les bonnes terres agricoles.
Les élus ont veillé à ce que les terrains soient desservis par les réseaux.
Il a également fallu tenir compte d'autres contraintes : périmètre de réciprocité autour des exploitations agricoles avec une inconstructibilité dans un rayon de 50 ou 100 mètres ; préservation de cônes de vue paysagers et architecturaux…

>Le zonage : la commune

Sauf exceptions, les terrains classés sont des terrains anciennement constructibles. Les élus ont décidé que le zonage ne devait plus nécessairement concerner des parcelles entières. Si une parcelle de 2000 m² est intégralement classée, l'Etat considère qu'elle peut accueillir 2 constructions, même si, dans les faits, cela n'est pas possible (problème de pente, d'accès, de desserte…). Il faut donc découper plus finement les parcelles. Cela est un moyen pour permettre au plus grand nombre de conserver du potentiel constructible.

>La validation du projet soumis à enquête : le fruit d'un consensus

Les élus ont dû proposer des classements qui respectent les impératifs exprimés par chaque partie. Le projet a été validé par les services de l'Etat à quelques réserves près (ils ont par exemple exigé le retrait des périmètres constructibles que les élus avaient prévu autour de chaque habitation). Le projet a également été validé par la CDCEA, commission qui veille à ce que les projets d'urbanisme ne consomment pas trop de terres agricoles.

>La suite

Suite à la consultation de la population lors de l'enquête publique, le commissaire a remis un rapport et les élus ont apporté des réponses aux demandes formulées. Le projet a pu évoluer, à la marge, dans la mesure où cela n'a pas modifié pas l'économie globale de ce zonage.

La nouvelle carte entrera en vigueur début 2016.

>Le dernier mot : l'Etat

La carte doit être co-approuvée par le conseil municipal et le Préfet. En cas de blocage, les élus devront donc trouver des propositions approuvées par les services de l'État.

>La dernière fois que la commune élabore elle-même un document d'urbanisme ?

Probablement. La carte aura une durée de vie de 7-8 ans en moyenne. Or, les législateurs souhaitent confier la compétence urbanisme à l'intercommunalité. Même si rien d'automatique n'a encore été décidé, il est probable que tôt au tard, ce transfert interviendra. Ce serait alors la Communauté des Communes (dont le périmètre va aussi évoluer) qui élaborerait un document d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire.

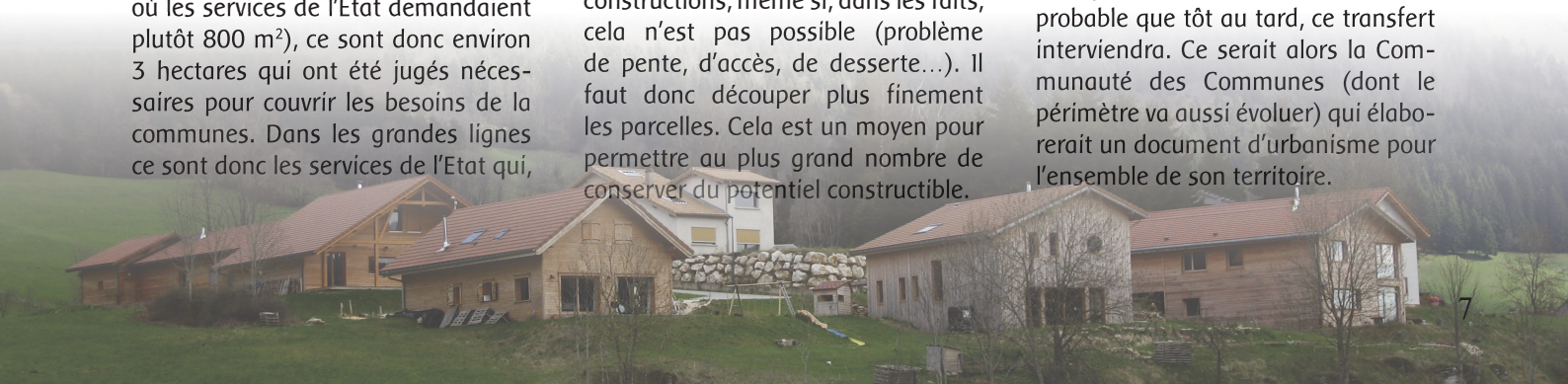

notamment de régler les problèmes de stationnements des locataires des appartements communaux.
2- Pour répondre à la demande du bureau d'étude Hydrophy qui souhaite construire un bâtiment dans le village, les élus ont fixé l'implantation de ce bâtiment dans la partie haute du terrain, juste en dessous de la maison Archer. Cela permettra de limiter l'impact visuel (il faudra en outre travailler l'impact paysager).
3- La partie basse du terrain sera destinée à des aménagements publics (aire de jeux...).
4- Les élus souhaitent préserver l'emprise d'une voie qui relierait le nord de la Grange Marcon à la salle des fêtes. Pour l'heure, seul un passage piéton semble nécessaire. Néanmoins, en préservant cette emprise, les élus gardent la possibilité d'autres aménagements routiers futurs.
Le conseil municipal devra prochainement acheter une bande de terrain de 20 m^2 le long de la route départementale, en face de la salle des fêtes. Cette bande appartenant à Astrid Blanc doit être acquise pour garantir un accès sans problème au terrain Marcon, depuis la route communale.

>Demande de modification du zonage de la carte communale

La conséquence de la définition d'un schéma d'aménagement du terrain communal Marcon (point précédent) a conduit les élus à faire évoluer le zonage de ce terrain. Dans le projet soumis à enquête publique, tout le terrain était classé constructible entre la Grange et la maison Archer. Or, les élus ne souhaitent plus de constructions dans la partie basse. Les élus ont donc, comme tous les propriétaires, saisi le commissaire enquêteur pour lui faire part de cette requête (c'est le seul moyen). La demande a consisté à concentrer les potentiels constructibles dans la partie nord-est du terrain. Cela était important pour les élus : dans un contexte de faiblesse des surfaces constructibles, il est apparu inutile de bloquer des potentiels sur des terrains qui ne seront pas construits.

[Bâtiments

>Réorganisation de la mairie

L'extension du multi-accueil Les Vercoquins va s'effectuer dans une partie des locaux qu'occupe actuellement la mairie (salle du conseil, salle d'archive). Ce choix s'est imposé aux élus car il est le moins onéreux et il permet d'optimiser les bâtiments communaux. Par conséquent, la mairie va devoir revoir son organisation spatiale, selon ces principes :
- le déplacement de la salle du conseil municipal dans la salle du Fouillet, pour les réunions du conseil, les élections...
- la transformation du bureau actuel du maire en une petite salle de réunion secondaire et l'installation de rayonnage pour stocker des archives.
- pour les archives actuellement entreposées dans la salle du conseil et dans le local d'archives : les archives récentes, régulièrement utilisées ainsi que les archives anciennes nécessitant des conditions de conservation particulières seront conservées sur les nouveaux rayonnages de l'ancien bureau du maire. Les autres archives, moins sensibles, seront installées, au propre, dans un grenier situé au dessus de la mairie, dans des conditions garantissant leur bonne conservation.
Pour les usagers, rien ne sera modifié au guichet : l'accueil du public se fera comme aujourd'hui.
Par ailleurs, le Groupe Patrimoine du Vercors a été sollicité pour ranger un des greniers contenant de nombreux objets et documents anciens.

>Accessibilité des bâtiments

Conformément à la loi, la commune doit déposer un agenda d'accessibilité programmée pour les bâtiments communaux, visant à préciser comment elle compte rendre accessible bâtiments communaux et espaces publics. De nombreux travaux ont déjà été réalisés (salle des fêtes, mairie, école, crèche...) ou devraient l'être prochainement, notamment lors des travaux de la traversée du village.
Des aménagements seront à prévoir, notamment pour les WC publics, la banque d'accueil de la mairie... Pour l'église, compte tenu des contraintes et de l'impossibilité de réaliser des travaux à moindre frais, la commune demande une dérogation.
Un groupe de travail d'élus devra donc proposer un plan d'ensemble.

>Travaux réalisés ou en cours

-Quelques aménagements à la salle des fêtes pour l'installation provisoire des Vercoquins durant les travaux (août – février) : évacuation d'eau pour le lave-linge ; pose d'un lavabo pour enfants.
-Démolition et évacuation d'un ancien bac à graisse situé dans la cave des appartements du Presbytère par l'entreprise Blanc (problèmes d'odeur, d'encombrement...). Coût : 1 850€ HT. La vidange de la fosse est assurée par Emmanuel Drogue.
-Reprise des peintures dans l'appartement de Catherine Pommier (2e étage du Presbytère), ainsi que de la VMC et d'un caisson autour du velux ; la commune fournit la peinture. Autre point à régler : les sols.
-Pose de détecteurs de fumée dans les appartements communaux.
-Renouvellement du contrat de maintenance avec Paccard pour la maintenance du clocher. Coût annuel : 182€ HT par an. Durée de 5 ans.
-Travail sur l'agrandissement du cimetière à partir d'un plan et d'une esquisse réalisés par les élus. Chiffrage en cours d'évaluation.
-Travaux de rénovation (peintures...) dans l'appartement de l'ancienne Poste. Coût : 3 660€. Ces travaux étant consécutifs à un changement de locataire, la caution n'a pas été restituée.
-Importants travaux électriques dans les logements du Presbytère (2 appartements et un studio) : changement de tous les radiateurs (qui ont plus de 25 ans) et autres petites interventions. Coût : 4 210€ HT

[Voirie

>Reconnaissance du caractère privé de l'impasse Veyret

La SCI CrisFlo, propriétaire la maison «Marcon» qu'elle vient de rénover et dans laquelle elle a créé plusieurs logements, a formulé, il y a plusieurs mois, une demande à la mairie. Sur la façade sud, au niveau de la voie goudronnée, se trouve une porte d'accès à la cave (laquelle porte est surmontée d'un beau linteau de 1680). Or, la chaussée surplombe de 50 cm le seuil de la porte, ce qui rend l'accès compliqué, en plus des problèmes d'écoulements. La SCI souhaite donc pouvoir abaisser le niveau du sol afin de rendre la cave accessible. Un privé ne pouvant pas intervenir sur une voie publique, les élus ont été sollicités.
Or ce dossier a fait surgir une interrogation de la famille Veyret, concernant la nature même de cette voie d'accès.
Après de nombreuses recherches, les élus ont reconnu que rien, contrairement à ce que beaucoup croyaient, ne fonde le caractère communal de la voie. Ils ont donc reconnu qu'il s'agit en fait d'une voie privée. Voici le courrier adressé en ce sens à la famille Veyret.

COURRIER À AGNÈS VEYRET :

«*Les membres du conseil municipal ont examiné à plusieurs reprises votre courrier relatif à votre demande de bornage de la parcelle A384. Une position vient d'être arrêtée lors du conseil municipal du 7 septembre.*
Deux éléments semblaient fonder le caractère communal de la voie nommée «Impasse Veyret» :
-Le plan cadastral : cette voie n'est en effet pas numérotée, contrairement à toute propriété privée identifiée au cadastre
-Les enquêtes de voirie réalisées dans la commune depuis une quarantaine d'années : toutes, sans exception, incluaient cette voie dans le giron des voies communales.
[Même si ces éléments constituent des commencements de preuve, ils ne sont juridiquement pas des titres de propriété].

Or, des éléments nouveaux sont venus modifier cette appréciation :
-D'une part l'absence de toute trace de transaction de propriété qui serait intervenue au profit de la commune depuis 70 ans (acte notarié, délibération du conseil municipal…).
-En outre, d'anciens élus municipaux ont expliqué la raison de cette situation paradoxale, d'un chemin privé inclus dans le tableau de classement des voies communales, à la connaissance de tous. L'impasse Veyret aurait été revêtue il y a plusieurs décennies, lors de travaux intervenus sur les voies communales : le classement officiel était obligatoire, puisque seules les voies publiques peuvent être goudronnées par la commune. Ce classement permettait, en outre, d'accroître le linéaire des voies communales, élément déterminant pour le calcul du montant des dotations de l'État.

Dans la mesure où seule la famille Veyret est en possession d'un acte notarié de 1943, attestant d'une propriété en indivision de cette voie avec la famille Rimey, aucune acquisition par la prescription trentenaire ne peut être invoquée. La commune reconnaît cet état de fait et tient à vous faire savoir qu'elle renonce à toute prétention de propriété sur cette voie. L'impasse Veyret sera donc retirée des tableaux de classement de voirie.».

[Voirie]

Coordonner l'entretien des chemins ruraux

De nombreuses personnes peuvent être amenées à intervenir sur les chemins ruraux pour leur entretien (élagage…) : association Chemins de rencontre, ACCA (qui doit des demi-journées de travail en contrepartie de la mise à disposition des forêts communales pour la chasse), agent communal, entreprise pour épareur, garde-vert du Parc… Au début du printemps, la commission voirie prendra l'initiative de réunir l'ensemble de ces intervenants afin de coordonner l'action de chacun en faveur de l'entretien des chemins ruraux. La commune en profite d'ailleurs pour remercier l'ACCA d'avoir élagué le chemin de Moulin Marquis cet été, à la demande de la commission.

>Déneigement

Une réunion préparatoire a été organisée avant l'hiver. Un état des lieux a été dressé. Des réponses ont été apportées à toutes les réclamations recensées en mairie lors de la saison précédente.

*Pour le déneigement des voies communales, la commune a lancé une consultation pour les routes du nord : l'appel d'offres ayant été infructueux le service des routes du département poursuivra le déneigement habituel.

*Pour les routes du sud (à partir de Piache), la commune a également lancé une consultation pour trois ans. L'entreprise Blanc a répondu et a été retenue. Voici les tarifs 2015 – 2016
Forfait d'immobilisation : 6700€ HT
Tarif horaire jours ouvrés : 74,80€ HT
Week-end et 17h30 - 7h30 : 96€ HT

>Demande d'une ligne blanche au hameau Le Château

Les riverains du hameau du Château, longé par la route départementale 103, signalent des problèmes récurrents de vitesse de circulation excessive sur ce secteur où la visibilité est parfois limitée. L'intersection entre la route communale et la route départe-

Profusion de panneaux...

Vous avez été nombreux à nous interroger sur la multiplication de panneaux constatés à tous les croisements entre la route départementale et les routes communales. Les élus municipaux, et c'est regrettable, ont découvert en même temps que les habitants l'installation de ces panneaux STOP.

C'est le Département de la Drôme qui a décidé, il y a plusieurs mois, de signaler ainsi tous les croisements. Les élus regrettent de ne même pas avoir été consultés ni même avertis d'un tel projet, alors qu'il s'agit aussi de routes communales!

Certains carrefours nécessitaient sans doute d'être mieux matérialisés. On s'interroge cependant sur l'utilité d'une telle mesure au regard de son coût! Dans certains hameaux, l'enfilade de panneaux est même cocasse. Outre la question paysagère, se pose aussi la pertinence du choix d'un STOP alors qu'un cédez-le-passage aurait semblé plus approprié, n'obligeant pas les véhicules à s'arrêter si la visibilité est bonne. L'obligation de marquer l'arrêt (c'est la règle du STOP) ne manque pas d'interroger, notamment pour les tracteurs et gros engins, et surtout en hiver pour des routes en pente.

****

Rappel : l'article R415-6 du Code de la route fixe les règles régissant les intersections gérées par STOP.
L'arrêt doit s'effectuer les 4 roues immobiles, à la ligne d'effet. Le conducteur doit céder le passage à tous les usagers. Sanctions : toute infraction à cette règle entraîne une contravention de 4ème classe (90€) et le retrait de 4 points interviendra sur le permis de conduire.

mentale s'avère souvent dangereuse. Afin de tenter de régler ce problème, le conseil municipal a demandé aux services du Département de tracer une ligne continue afin d'interdire tout dépassement. C'est souvent, en effet, les véhicules s'apprêtant à en dépasser d'autres, qui génèrent le plus de situations risquées. La matérialisation d'une ligne continue, jusqu'au nord du croisement, pourrait contribuer à améliorer la sécurité.

>Travaux réalisés ou chantiers en cours

-Programme 2015-16 : réfection d'une épingle sur la route des Chaberts, en dessous l'habitation de Jean-Maurice Roche. Par ailleurs, la situation de la voie communale a été éclaircie : pour une raison inconnue, la voie communal s'arrête à l'angle sud ouest de la maison de Jean-Maurice Roche. Un chemin rural desservant le réservoir prend lui naissance à l'angle nord est de la maison.
-Demande du remplacement d'une borne de géomètre arrachée lors du déneigement 2013 le long du terrain de Jean-Luc Volle aux Janis.
-Amélioration du chemin de Piache et de celui de Martelière : fourniture des matériaux de remblais par le service des routes du département et déploiement de ces matériaux par des élus.
-Prise en charge gracieuse du déneigement de la voie d'accès communale à la ferme Lattard par Pierre-Laurent car gabarit trop étroit pour l'engin de déneigement. Or, pour problème de santé, impossibilité pour lui de garantir cette action pour 2015-2016. L'entreprise Blanc sera envoyée en cas de besoin.
-Demande de la SCI Guillon pour améliorer des portions de chemins ruraux afin de permettre l'exploitation forestière. Il s'agit d'un chemin situé sous le village (élargissement à 3,5 mètres sur une longueur de 150 mètres) et d'un autre aux Combettes (avec un empierrement). La SCI prend à sa charge le coût de ces travaux.
- Suite aux travaux d'adduction d'eau du secteur de la Madone, le chemin rural a été reprofilé. Cela facilite la circulation mais a occasionné un problème : la création d'une marche d'accès à l'enclos de la Madone de plus de 70 cm. Les élus ont rencontré les propriétaires afin de trouver une solution. Deux existent : la surélévation du chemin (qui permettrait aussi de consolider les fouilles du mur mises à nu) ou la création d'une marche sur le chemin. Des devis ont été demandés. Les travaux auront lieu au printemps 2016, après l'hiver. De l'autre côté du chemin, Jean-Marie Carron a signalé qu'une borne avait été arrachée durant le chantier. Celle-ci a été remise.
-rectifications cadastrales à envisager pour régulariser certaines situations : avec Gérard Glénat au village, Michèle

Consigne pour le déneigement

Lors de chutes de neige, les véhicules ne doivent pas être stationnés le long de la traversée du village, afin de faciliter le déneigement par le service des routes du département. D'une manière générale il convient de déplacer, autant que possible, les véhicules, afin de permettre aux engins de déneigement d'évacuer la neige. Une vigilance particulière est demandée pour le secteur de la salle des fêtes : l'installation de la crèche Les Vercoquins conduit à un important va-et-vient de véhicules. Nous comptons donc sur l'attention de chacun pour permettre que le déneigement du village se fasse dans les meilleures conditions.
Par ailleurs, plusieurs propriétaires ont été contactés afin de tailler les arbres empiétant sur la voie publique et gênant le déneigement.

[Forêt]

Vente des coupes 2015

Les coupes de bois publiques de toute la Drôme ont été mises en vente à Montélimar, au début du mois de juin.
L'ONF a représenté la commune car aucun élu n'a pu faire le déplacement. Les élus avaient donné des consignes à l'ONF, notamment le fait de ne pas vendre la coupe sur pied en dessous le prix estimé (33 000€ pour 850 m³).

Le contexte était très morose : plus de 50% des coupes mises en vente n'ont pas trouvé preneur.

La commune de Saint-Julien a connu meilleure fortune puisque la coupe proposée sur Herbouilly («une belle coupe» aux dires d'experts) a trouvé preneur à un prix supérieur à l'estimation.

C'est la scierie Blanc de Marches qui a acheté la coupe pour 33 529€.

Nouveau garde ONF affecté aux forêts de notre commune en remplacement de Marc Bourcy

Julien MICHELAS

Bonnard pour l'ancien chemin de la Martelière, Astrid Blanc pour une bande vers la salle des fêtes...). Coût : environ 800€ par acte.
- reprise à prévoir du réseau d'eaux pluviales entre l'église et le Café Brochier. Une inspection télévisuelle confirme que le réseau est endommagé d'où l'inondation régulière de la cave du Café en cas de pluie.

[Forêts

>Programme Forestier 2015

L'ONF accompagne la commune dans la gestion de ses forêts (un peu plus de 400 hectares, à Herbouilly et à l'Allier). Les forêts génèrent des ressources et nécessitent des dépenses d'entretien. Chaque année donc, les agents ONF du Vercors viennent présenter aux élus un programme de travaux. Eric Rousset et Hubert Lacombe, agents ONF du Vercors, sont venus devant le conseil municipal en mars.

Voici le programme forestier 2015 tel que les élus l'ont validé.

Recettes:
-Coupe de bois (vente sur pied, Parcelle 2 à Herbouilly) : 850 m3 avec un produit estimé à 33 000 €
-Coupe de chablis attribués en régie : 130 m3, produit attendu de 4 500 €
=>Total recettes attendues : 37 500€

Dépenses:
-Entretien du parcellaire dans la forêt de l'Allier : 1 650€
Pose d'un panneau d'information au chargeoir de l'Allier : 350€
-Frais d'explotation de la coupe en régie : 3 815€
=>Total dépenses attendues : 2 000€

Il faut ajouter à ces dépenses :
- une taxe de 2€ / hectare, versé par les communes à l'ONF soit 806€
-un pourcentage des recettes de l'année N-1 payé en année N : 2 928€

[École

>Motion de soutien pour la dotation horaire du collège

Cette année encore, lors de la préparation de la rentrée scolaire 2015, le collège sport nature de La Chapelle-en-Vercors a constaté que le nombre d'heures «poste» qui lui était alloué avait diminué. En clair, moins d'heures d'enseignement malgré une bonne fréquentation de l'établissement. L'Association des Parents d'Elèves a donc appelé les élus du Vercors à se mobiliser. Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour demander la restitution des heures postes supprimés pour la rentrée 2015 afin de garantir un enseignement de qualité au collège.
Depuis, une partie de ces heures a été rendue.

>Convention R.A.S.E.D.

Le RASED, Réseau d'Aides Spécialisées aux Élevés en Difficulté, est une structure qui doit apporter une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et primaires.
Nos écoles dépendent du RASED du Royans-Vercors. Les communes participent financièrement au RASED (à hauteur de 1,5€ par enfant scolarisé). Ce service peut permettre l'intervention de psychologues scolaires ou d'enseignants spécialisés auprès des enfants. Le Conseil a renouvelé sa participation à ce service.

>Nouveaux horaires de l'école pour 2015-2016

Suite aux nombreuses discussions et réflexions de l'année 2014-2015 («année test pour les nouveaux rythmes scolaire»), en conseil d'école et commission intercommunale, des nou-

veaux horaires d'école ont été mis en place depuis la rentrée scolaire. Cette nouvelle organisation du temps scolaire a corrigé bon nombre de difficultés pointées l'an dernier.

> Financement d'un projet de sortie scolaire à vélo

La classe de CE2-CM1-CM2 de Saint-Martin projette de participer à la Traversée de la Drôme à vélo en mai. Les communes de Saint-Julien et Saint-Martin acceptent de participer au financement en fonction du nombre d'enfants. Coût estimé pour la commune : entre 200 et 300€.

[Aménagements village

>Les sapins du cimetière : statut quo pour l'heure

Le conseil municipal a été saisi par courrier par une personne déplorant les dégradations occasionnées par les sapins du cimetière. Dans le précédent numéro de Lou Becan, nous avons souhaité consulter les habitants. Plusieurs retours ont été recensés en mairie, la moitié favorable à la coupe et l'autre moitié souhaitant le maintien des arbres. Nous remercions d'ailleurs Antoine Martinez qui a eu la gentillesse de nous transmettre un croquis nous permettant d'apprécier différemment la question paysagère.
Après débat, à une courte majorité, le conseil a décidé de ne couper aucun arbre, pour l'instant.
Cette question doit s'inscrire dans un projet global : à la fois pour assurer de manière concomitante la rénovation du mur sud dégradé (la commune n'a prévu aucun financement pour ce chantier) mais aussi pour traiter l'aspect paysager : aménagement du secteur, plantation nouvelle éventuelle. En l'absence d'urgence, le conseil a donc décidé de ne pas agir pour l'heure (la coupe a aussi un coût) et de reposer la question quand s'engagera la rénovation du mur.

>Autres chantiers au village

-Commande d'une poubelle pour le banc du carrefour de la croix
-Suppression du grillage sur le mur le long de la route entre le terrain de boules et la Grange Marcon. A prévoir également : des reprises sur ce mur qui se dégrade
-Réalisation par Emmanuelle Aussibal d'un cache pot en osier pour le

[Aménagement]

Aménagements autour de la Grange Marcon

La commune est désormais propriétaire de la Grange Marcon et de terrains autour. Les élus veulent investir cet espace.
Même si les travaux de la grange Marcon ne sont pas d'actualité, les élus commencent à réfléchir sur l'aménagement autour du bâtiment. Après un premier «débat d'idée» en séminaire du conseil, un groupe d'élus composés de Marie-Odile Baudrier, Camille Michel, Françoise Chatelan, Jean Louis Gontier et Gilles Chazot s'est réuni sur les lieux pour «imaginer le futur jardin de ville».

Un premier plan d'ensemble a été dessiné, pour accueillir des bancs, des tables de pique-nique, un toboggan, une balançoire, une aire de jeux de ballon, un kiosque… Les idées ne manquaient pas.
Le premier constat est qu'il faut sécuriser le site avant de l'aménager.
Un autre constat est que tout ne peut pas être fait en même temps et qu'il va falloir procéder par étapes
La réflexion a aussi porté sur ce que peuvent faire élus et habitants et ce qui nécessite l'intervention d'une entreprise.
Cette première rencontre sur le terrain a permis de fixer une date pour vider l'appentis de vieilles poutres, et planches diverses, et pour couper quelques arbres.
Le 22 octobre plusieurs habitants ont participé à ce «ménage» Le conseil remercie leur implication lors de cette journée.
La prochaine étape sera de positionner et de chiffrer les aménagements, sécuriser les abords de la grange, à l'intérieur et autour de l'appentis.

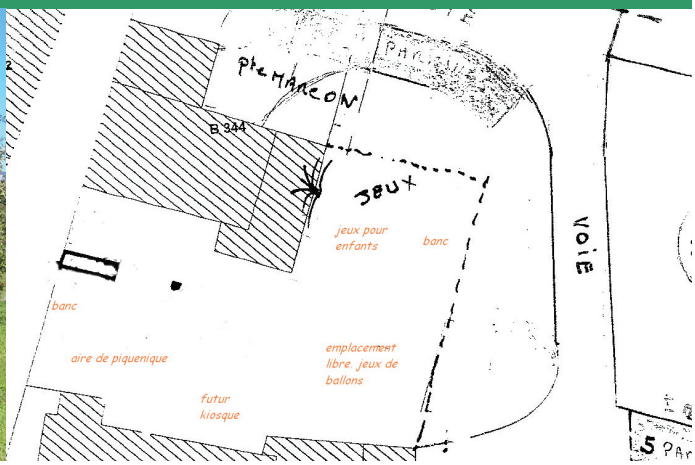

fleurisement du village (coût : 40€).
-Réparation d'une pierre de couronnement du mur à côté du Café Brochier, par une équipe de bénévoles!
-2e bac à compost au cimetière
-acquisition d'illuminations de Noël (sapins bleus, guirlandes...) en partie financée par un don de l'association Saint Blaise

[Embellissement du village

Pour un village plus beau...

Notre village et ses environs se situent au sein d'un magnifique paysage auquel nous sommes trop souvent habitués. Son authenticité et sa simplicité en font un lieu très apprécié qu'il faut entretenir et protéger.

L'embellissement du village est l'affaire de tous. Merci à tous ceux qui, pendant la belle saison, ont tenu propre devant chez eux et ont fleuri leur maison. Merci beaucoup à celles qui ont aidé régulièrement et pendant tout l'été, à l'arrosage et au nettoyage des jardinières de la commune.
Des travaux seraient à prévoir :
.libérer le chœur de l'église en supprimant la cabine téléphonique et la poubelle en plastique.
.créer un point phone plus discret.
.dissimuler les poubelles de la place de la fontaine à l'aide de cache-containers
.restaurer le contrefort de l'église côté Nord
.aménager une aire de jeu et de pique-nique sur le terrain de la grange Marcon (en cours)

Malheureusement un budget très « serré » ne nous permet pas d'avancer aussi vite que nous le désirerions.

[Intercommunalité

>Schéma de mutualisation : nouvelle étape dans la mise en commun de moyen

La loi impose aux communes d'élaborer avec la CCV un schéma de mutualisation : ce document doit préciser tout ce que les communes peuvent mettre en commun, qu'il s'agisse de moyens humains ou de moyens techniques (matériel, équipement...). Ce document doit être élaboré courant de l'année 2015 et être validé avant la fin d'année.
Pour élaborer ce document, les communes ont commencé, sous l'égide de la CCV, à faire un état des lieux de leur fonctionnement, dans tous leurs champs de compétence (école, urbanisme, voirie, fôret et agriculture, eau-assainissement, bâtiments, personnel...). Les communes vont ensuite voir ce qu'elles peuvent mutualiser et dans quels délais.
La mutualisation doit permettre de faire des économies : à la fois en mettant en commun des moyens mais aussi parce que l'Etat a annoncé que la baisse des dotations serait moins forte si les communes mutualisent beaucoup. Pour l'Etat, la forme aboutie de la mutualisation c'est l'intégration des agents par la CCV et le paiement par les communes de la part salariale leur revenant.

>Recomposition du conseil communautaire et perte d'un siège pour Saint-Julien

Suite à la démission du maire de Vassieux, Pascal Hoeffler, des élections municipales ont été organisées pour compléter le conseil de Vassieux. Cet évènement local a eu des répercussions sur la CCV.
Suite à un litige, le Conseil Constitutionnel a invalidé la composition de nombreux conseils communautaires en France. Il a précisé que la nouvelle composition devait entrer en vigueur dès lors que des élections municipales étaient organisées dans l'une des communes.
La CCV a donc du revoir la composition de son conseil. Saint-Julien a perdu un siège, tout comme Vassieux. Même si tous les élus de la CCV l'ont regretté, il a fallu se plier à l'exercice. C'est Gilles Chazot, notre 1er adjoint, qui a très élégamment cédé sa place. Notamment pour permettre à Marie-Odile Baudrier de conserver son poste et de poursuivre son travail auprès du Conseil Communautaire des Jeunes. Les deux représentants de Saint-Julien à la CCV sont donc désormais
PIERRE-LOUIS FILLET
& MARIE-ODILE BAUDRIER

	Avant	Après
La Chapelle	5	6
Saint-Martin	4	4
Saint-Agnan	4	4
Vassieux	4	3
Saint-Julien	3	2
Total	20	19
Vice-présidents	6	5

>Autre

-Autorisation donnée à la CCV d'adhérer au syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Ce projet vise à relier les habitations à la fibre optique. Coût estimé pour la CCV, dans le cadre du syndicat : 50 000€ / an pendant 10 ans!

CONTRE LA BAISSE DES DOTATIONS

Délibération unanime des élus pour apporter leur soutien aux actions entreprises par l'association des Maires de France, l'association des Maires de la Drôme concernant la baisse des dotations de l'Etat alors que les charges liées au désengagement de l'Etat augmentent (réforme des rythmes scolaires, instruction des autorisations d'urbanisme...)

Dissolution du SIVU de Roybon?

Le Préfet de la Drôme propose la dissolution du Syndicat (SIVU) de Roybon, qui gère l'auberge. Les élus ont délibéré défavorablement. Voici un extrait de la délibération.

«Rappels historiques :
Historiquement, les communes de Saint-Martin et Saint-Julien-en-Vercors se sont associées pour la création de la zone nordique d'Herbouilly dans les années 1990. Elles ont, entre autres réalisations, investi pour la construction de l'auberge de Roybon, dont elles sont copropriétaires bien que l'auberge soit construite sur une parcelle appartenant à Saint-Martin. Il existait jusqu'en 2000 un syndicat Intercommunal d'Herbouilly qui gérait la station nordique et l'Auberge de Roybon.

Quand le Département de la Drôme a repris la gestion de l'espace nordique, il n'a pas voulu reprendre l'auberge. C'est dans ces conditions que le Syndicat Intercommunal de la Zone Nordique d'Herbouilly a pris la dénomination de SIVU de Roybon formé des communes de Saint-Julien et Saint-Martin, pour la gestion de cette structure. Outre la pérennisation de l'activité commerciale de l'auberge, équipement touristique indispensable au sein de la zone nordique (via un bail commercial avec un privé), ce syndicat a promu plus largement le développement touristique estival du plateau d'Herbouilly, territoire partagé entre les deux communes (forêts…). A l'actif du SIVU par exemple, la création du site de vol libre et la « Via Corda ».

Le budget du SIVU dispose de recettes liées aux loyers de l'auberge (15 900 €/an) ; pour l'équilibre, les communes s'astreignent annuellement à des participations, dont le montant est variable selon les besoins de travaux (entre 1 000 et 8 000 €/an).

Les trois hypothèses de travail.
Le Préfet prévoit la fusion du SIVU avec deux hypothèses de réorganisation : une reprise en main par l'intercommunalité ou par les communes. Le Comité Syndical n'étant pas opposé par principe à des évolutions, s'est réuni pour étudier cette proposition, et pour évaluer les conséquences sur la gestion et le devenir de l'auberge. 3 hypothèses ont été travaillées :

1/ Un transfert à l'intercommunalité.

*SUR LE FOND, contrairement à ce qu'indique le Préfet, même si l'auberge a une vocation touristique, elle n'a pas un intérêt touristique communautaire. L'intérêt demeure local. Au nom du principe de subsidiarité, il n'y a donc aucune raison sur le fond de la transférer à l'intercommunalité (EPCI).
*SUR UN PLAN FINANCIER : ce transfert nécessiterait une transaction foncière et financière. Les communes ont supporté, de longue date, les charges de propriétaires. Elles ne céderaient le bien qu'à sa valeur réelle. Il n'est pas certain que cela ne favorise la discussion avec l'EPCI qui ne demande rien. D'autant qu'au prix d'acquisition, il faut rajouter les charges annuelles de fonctionnement de l'auberge.
*EN MATIÈRE DE CALENDRIER : le transfert serait simultané avec la constitution d'un nouvel EPCI, à partir de 2017. Cela ne simplifie pas les choses !
=>Le transfert à l'intercommunalité n'est donc pas adapté.

2/La revente à un tiers privé.

*L'auberge est une PROPRIÉTÉ COMMUNALE, construite dans une forêt communale, au sein d'un domaine skiable géré par le Département. Cela représente donc un ensemble public cohérent.
*En outre, les élus souhaitent impérativement GARANTIR LE MAINTIEN de la vocation commerciale et touristique du lieu. Cette structure constitue un rouage essentiel pour le fonctionnement de la station. La propriété publique est seule garante de cette nécessité.
=>La revente à un privé est donc rejetée.

3/ La poursuite d'une gestion communale sous une autre forme.

*1ère hypothèse : LE RACHAT PAR L'UNE DES COMMUNES de la part de l'autre. Compte tenu des montants en jeu et de la volonté des communes de ne pas vendre en dessous de la valeur du bien, cette hypothèse est financièrement inenvisageable.
*2e hypothèse : UN CONVENTIONNEMENT entre communes. Cela semble administrativement et financièrement lourd (système de refacturation, de délibérations régulières des communes…). Cela alourdit inutilement les processus décisionnels et les charges de gestion. C'est d'ailleurs pour cette raison que le SIVU avait été créé.
=> Une gestion communale sous une autre forme n'est donc pas souhaitable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-Considérant ne pas avoir eu d'objection de principe à la suppression du syndicat,
-Mais considérant ne pas avoir trouvé de solution qui soit plus efficiente que l'organisation actuelle,

=> ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE ET DEMANDE LA NON-DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DE ROYBON»

Fusion en vue pour la CCV

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe va conduire la CCV a fusionner avec une ou plusieurs autres Communautés de Communes afin d'atteindre le nombre de 5 000 habitants, imposé par la loi.

Alors que de nombreux élus de la CCV plaident, aux côtés d'élus des Quatre-Montagnes et du Royans Drôme, pour une fusion de 4 Communautés de Communes (Saint-Jean, La Chapelle, Villard et Pont), le Préfet de l'Isère ne propose pour l'heure qu'une fusion à trois, sans celle de Pont. Or, la présence du Royans-Isère (CCBI) est essentielle pour que ce nouveau rassemblement soit cohérent. Les élus de Villard et de Saint-Jean ne voient guère d'intérêt de s'unir si Pont n'est pas inclus!

Pour les élus de Saint-Julien, l'importance est particulière : il serait essentiel d'être enfin rassemblé avec Rencurel, commune à la fois si proche mais si lointaine du fait des nombreuses limites administratives. Les élus du Vercors espèrent donc que la CCBI sera scindée afin de permettre aux communes qui le souhaitent (Rencurel, Pont, Chatelus...) de rejoindre le Royans-Vercors (et non Saint-Marcellin et Vinay!!). Ils espèrent aussi que des communes comme Choranche décideront aussi au final de se rapprocher du massif!

Les Préfets ont fait leur proposition. Jusqu'à la fin de l'année, les communes vont devoir se prononcer. Toutes celles de la CCV ont dit non à une fusion à trois mais oui si cela est élargi à la CCBI. C'est la position également des communes de la CCMV et de la CCPR. Début 2016, la Commission Départementale étudiera d'éventuelles modifications. Après des allers-retours avec les communes, tout devra être bouclé fin 2016. La future intercommunalité sera en place au 1er janvier 2017. Et à ce jour, hormis le fait que la CCV doive fusionner, personne n'a de certitude sur le périmètre qui sera finalement retenu.

Conseil commun avec Saint-Martin

Le 4 mai dernier, les conseils municipaux de Saint-Julien et Saint-Martin. Une première depuis de nombreuses années et l'occasion, pour la vingtaine de participants, d'évoquer de nombreux projets communs.

>L'école

Depuis le début des années 1990 un Regroupement Pédagogique existe entre les deux communes. Une seule commission école réunit les élus des deux communes. La réunion a permis de dresser un bilan de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

>Le SIVU de Roybon

Ce syndicat rassemble, depuis de nombreuses années, les deux communes dans la gestion de l'auberge de Roybon située sur le domaine nordique d'Herbouilly. La réunion a été l'occasion d'évoquer
-le devenir des panneaux solaires de l'auberge suite au raccordement au réseau électrique
-les travaux de mise aux normes électriques de l'auberge
-la dégradation du chemin conduisant à la piste d'envol suite à une exploitation forestière
-la valorisation de la forêt achetée par Saint-Julien à Patrick Gervasoni
-l'étude en cours sur la valorisation de la ruine Roche dans la plaine
-le bilan positif de la traversée du Vercors et l'organisation de la prochaine course

>Projets touristiques

-volonté de créer une liaison piétonne entre les deux communes en évitant la route départementale. Plusieurs solutions ont été évoquées. Des élus des deux communes se pencheront sur la question
-document de présentation touristique commun en veillant à une bonne articulation avec les documents existants (notamment ceux de l'OT)

>Mutualisation de moyens

Les élus ont acté la volonté de mutualiser du matériel technique (camion le jour où il faudra le changer, petit équipement, prestations extérieures comme la location d'une nacelle...)

>La suite

-nouvelle réunion à l'automne pour évoquer notamment les problèmes économiques et démographiques (baisse de la fréquentation des écoles...)
-un moment de convivialité entre les élus (un repas commun...)
-un rythme d'une réunion minimum par an entre les deux conseils

[Environnement

>Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Vercorsoleil est venu présenter le projet de centrales villageoises du Vercors-Drôme (couvrant les 5 communes de la CCV + Rencurel). Les membres recherchent activement des surfaces de toiture sur l'ensemble du territoire.
Les élus ont dit leur volonté d'accompagner la démarche et ont accepté, dans le principe, la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes et sur le Presbytère, sous réserve pour ce bâtiment que certaines interrogations soient levées (déchargement lors des chutes de neige...).
Vercorsoleil a fait les demandes de raccordement auprès d'ERDF pour garantir un tarif de rachat de l'électricité produite permettant d'assurer la rentabilité du projet.

La commune récompensée pour ses travaux énergétiques

Lorsqu'une commune effectue des travaux visant à améliorer les performances énergétiques d'un bâtiment (isolation...), cela lui donne droit à des certificats d'économie d'énergie (CEE). Le SDED, Syndicat D'Energie de la Drôme, propose aux communes de la Drôme de récupérer ces certificats.
Ces CEE sont ensuite revendus, le SDED s'occupant des CEE de toutes les communes de la Drôme.
La commune de Saint-Julien a engagé d'importants travaux donnant droit à des CEE : isolation de la salle du Fouillet, rénovation de la salle des fêtes...
La revente de tous ces certificats a ainsi généré en 2015 une recette pour la commune de 3 855€ ! C'est une très belle performance, surtout si on ramène cette somme au nombre d'habitants de la commune. C'est pour cela que la SDED a mis à l'honneur la commune de Saint-Julien ainsi que d'autres lauréates drômoises. Une cérémnoie a eu lieu à Rovaltain le 30 novembre. La commune a reçu une médaille. Cet événement était surtout l'occasion pour le SDED de mettre en avant les actions concrètes de collectivités, fussent-elles de petites tailles, pour être plus vertueuses en matière de consommation énergétique, alors que se déroulait la Conférence Internationale Pour le Climat (COP21) à Paris.
La commune a, par ailleurs, renouvelé la convention avec le SDED lui confiant pendant 4 nouvelles années la vente de ses futurs CEE.

Le point sur l'éclairage public.

Les travaux prévus cette année sur la traversée du village étant repoussés, l'installation des luminaires le long de la RD, est elle aussi retardée. Il est important de mener les deux projets ensemble, car l'emplacement des luminaires doit être en accord avec les aménagements prévus pour la traversée. Cette année, les luminaires dans les rues annexes à la route départementale, autour de l'église, et au carrefour de la croix ont été remplacés par un modèle contemporain, avec des ampoules à «vapeur de sodium». Un lampadaire a été déplacé sur les bâtiments de l'Éolienne, deux autres ont été supprimés.

C'est l'entreprise Vigilec qui a été choisi par le SDED pour effectuer les travaux. Cette modernisation permet une réduction de 30% sur la consommation électrique. L'économie sera perceptible une fois que l'ensemble des points lumineux de la commune seront remplacés. En installant une horloge hebdomadaire pour l'éclairage du quartier des Forilles, les riverains et la commune vont plus loin dans la maîtrise de l'énergie : le conseil a validé l'arrêt de l'éclairage public du lotissement de 23h à 6h.
Saint-Martin expérimente aussi la modération de l'éclairage public, à une plus grande échelle car c'est l'ensemble du centre bourg qui est concerné.
Les deux communes se sont donc associées pour partager leurs expériences et mettre en place des actions communes (balade au clair de lune en mai, le jour de la nuit en octobre), voir ci-après.

Eclairage public

Balade au clair de lune

Le 2 mai dernier, Saint-Martin et Saint-Julien organisaient une soirée spéciale pour présenter l'expérimentation d'une modération nocturne de l'éclairage public, animée par le « C.P.I.E » et l'association « Mille traces ». C'est un film réalisé par le C.P.I.E (« la nuit est une femme à barbe ») qui a ouvert la soirée, suivi d'un échange autour des projets des deux communes. Elle s'est poursuivie par une balade nocturne sur les sentiers de Saint-Julien. Véronique de Mille Traces et Noëllie du CPIE Vercors ont, tour à tour, rythmé la marche avec, des moments d'explications sur la faune nocturne qui est perturbée par les lumières artificielles, et par la lecture de petits contes pour donner une touche poétique à ce moment. Malgré une météo humide, les «marcheurs» ont pu apprécier cette promenade en forêt sous la seule lumière de la lune. De retour à St Martin, la soirée s'est terminée autour d'un vin chaud, avec un échange sur les missions des deux intervenantes que nous remercions.

Le «jour de la nuit»

Le 10 octobre, Saint-Martin, Saint-Agnan et Saint-Julien participaient à la manifestation nationale du «jour de la nuit» : pour cette occasion, l'association Milles Traces avait fait venir deux astronomes pour présenter un diaporama sur la nuisance lumineuse pour les observateurs du ciel. Après un moment d'échanges avec les participants et les représentants des communes qui ont présenté leurs points de vue, les astronomes nous ont fait découvrir le ciel depuis la place de l'ours avec leur matériel d'observation.

C.P.I.E. : «CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT VERCORS» :
Cette association a une mission d'éducation à l'environnement sur l'ensemble du territoire du parc du Vercors. Elle intervient dans les écoles, au collège, dans les centres de vacances, et aussi dans les collectivités, pour informer, sensibiliser, et former les enfants comme les adultes sur les thématiques environnementales du territoire. Cette mission, confiée par le Parc fait appel à une équipe de scientifiques, d'historiens, de naturalistes et d'animateurs.

ASSOCIATION «MILLES TRACES» :
Cette association a pour objet de développer l'éducation à l'environnement et d'agir pour la protection de la nature et l'amélioration de l'environnement, en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et naturalistes. Elle développe des activités de découverte de la nature, sur le terrain et en salle, en créant des animations, des jeux, des ateliers, des conférences et des chantiers bénévoles…Elle a aussi une action d'écovolontariat à l'étranger (mission Bénin en 2015).

>Points de recharge pour véhicules électriques

Le SDED va installer plusieurs points de recharge pour les véhicules électriques sur le Vercors. Un point est prévu à Saint-Martin.

>Projet d'un transformateur à La Martelière

Le SDED veut d'installer un transformateur électrique à la Martelière pour palier à des baisses de tension en limite des tolérances. En se découplant du transformateur de la Tuilerie ce projet permettrait d'enfouir une partie du réseau, de supprimer la partie aérienne qui vient de Piache, et d'installer une régulation de l'éclairage nocturne.

[Personnel communal

>Contrat de Delphine Grève

Delphine Grève est agent administratif depuis mai 2006. Elle travaille, depuis un an, à temps plein; elle est titulaire d'un mi-temps et contractuel sur l'autre mi-temps (en remplacement d'une agent en disponibilité, Michèle Bonnard). Le CDD arrivait à échéance ce printemps. Au regard de la satisfaction que Delphine Grève apporte dans l'exercice de ses missions, le conseil a souhaité que la totalité de ses heures soit incluse dans son poste de titulaire. Par conséquence, le conseil a créé un poste d'adjoint administratif 1ère classe à 35h pourvu par Delphine Grève. Dans la mesure où le volume horaire n'est pas modifié, cette décision n'a aucune incidence budgétaire.

>Divers

-Adhésion au service assistance retraite CNRACL avec le CDG 26. La commune ne paie que si un agent doit partir en retraite.

-Adhésion à un contrat groupe risque statutaire auprès de SOFCAP pour permettre à la Commune d'être remboursée des salaires versés aux agents en arrêt maladie.

[Finances

>La dématérialisation

La commune prépare la «dématérialisation des flux comptables».

Pour faire simple, actuellement, tous les documents comptables (bordereaux, factures, titres de recettes…) sont imprimés, signés manuellement par le maire et transmis physiquement à la perception où ils sont traités. A terme, tout cela sera traité informatiquement sans plus de supports papiers : signature numérique, transmission dématrialisée…

C'est une évolution importante et obligatoire, qui se met en place progressivement. Cela nécessite l'acquisition de nouveaux logiciels, de nouveaux outils de travail (coût estimé 280€) et de matériel informatique plus performant.

A compter du 1er janvier 2016 : dématérialisation de la transmission des délibérations à la préfecture pour le contrôle de légalité. La commune a adhéré au système d'information ACTE qui permet de transmettre de manière dématérialsée les délibérations et de rendre ainsi les actes exécutoires plus rapidement.

[Divers

>Licence IV

-La commune est propriétaire d'une licence IV, achetée en 2004 pour environ 10 000€. Cette licence ne doit pas rester 3 ans sans être utilisée, sinon elle est perdue. Elle est régulièrement exploitée, notamment par le Comité des Fêtes (la formation nécessaire a été suivie). Les élus ne souhaitent donc pas la vendre en dehors de la commune, malgré les sollicitations régulières.

>Autre

-Suppression de l'annuaire professionnel du site internet et remplacement par un lien toujours à jour vers le site de l'office de tourisme.

-Remerciements aux bénévoles qui ont prêté main forte pour le nettoyage du cours de tennis ce printemps.

-Validation des tarifs des frais de secours proposés par les services du Département pour le domaine nordique d'Herbouilly et des forfaits

-Changement du matériel informatique du secrétariat: acquisition faite auprès de DELL pour 734€

-Révision des contrats téléphoniques, avec suppression de la ligne fax.

-Vente de l'ancien coffre fort de la Poste sur le site Leboncoin. Montant de la vente : 150€.

Pendant quelques semaines, de septembre à novembre, notre clocher était orné d'échafaudages .

En effet, suite à l'expertise du 05 septembre 2015, il a été diagnostiqué un désordre sur l'enduit, visible surtout à l'est et au sud du clocher.

Pour mémoire, le clocher de l'église avait été refait il y a quatre ans par l'entreprise Combier de La Motte-Fanjas et le chantier était sous la responsabilité de Monsieur Bacquet, architecte. Très rapidement un défaut d'aspect est apparu.

Suite à l'expertise, l'entreprise a été sollicitée pour activer son assurance décennale et reprendre les défauts d'aspect. Et Monsieur Bacquet est venu à deux reprises, bénévolement, pour l'expertise et vers la fin du chantier pour échanger avec les élus sur l'aspect final de la dernière couche d'enduit.

Depuis le mois de novembre, les travaux sont terminés et notre clocher a enfin retrouvé tout son éclat.

RÉSULTATS ÉLECTORAUX

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES DE MARS

	Saint-Julien-en-Vercors		CANTON Vercors Monts-du-Matin	
	1e tour	2e tour	1e tour	2e tour
Inscrits	199	199		
Votants	122	140		
Exprimés	117	136		
Binômes (femme-homme)	Voix	Voix	%	%
Helmer-Morin (UMP)	43	67	34,48%	40,55%
Lacour-Reverbel (EELV-FG)	26		11,66%	
Caron-Delas (FN)	26	18	27,76%	25,33%
Agrain-Chovin (PS)	22	51	26,10%	34,11%

Au niveau du canton Vercors-Monts-du-Matin, ce sont Nathalie Helmer et Christian Morin qui ont été élus conseillers départementaux, en binôme. Pour le Département de la Drôme, le nouveau président est désormais Patrick Labaune, qui remplace Didier Guillaume (président de 2004 à 2014) et dispose d'une majorité de 22 sièges contre 16 pour l'opposition.

ÉLECTIONS RÉGIONALES DE DÉCEMBRE

	Saint-Julien-en-Vercors		Région Auvergne-Rhône-Alpes	
	1e tour	2e tour	1e tour	2e tour
Inscrits	197	197		
Votants	126	146		
Exprimés	120	140		
Listes	Voix	Voix	%	%
Boudot (FN)	30	33	25,62%	22,55%
Wauquiez (LR-UDI)	27	43	31,73%	40,61%
Kohlhaas (EELV)	26		6,90%	
Queyranne (PS)	25	64	23,93%	36,84%
Cukierman (FG)	4		5,39%	
Fédèle (UPR)	4		0,87%	
Rambaud (DLR)	2		2,85%	
Gomez (LO)	2		1,25%	
Lafond (100% citoyens)	0		1,56%	

Au niveau de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, la liste Wauquiez obtient 113 sièges, devançant la liste de Queyranne avec 57 sièges et la liste Boudot, 34 sièges. Le président de la nouvelle région sera Laurent Wauquiez. L'élection est prévue début janvier avec également la désignation d'un nouvel exécutif. Dans la Drôme : 14 conseillers, dont 7 pour la liste Wauquiez, 4 pour la liste Queyranne et 3 pour la liste Boudot.

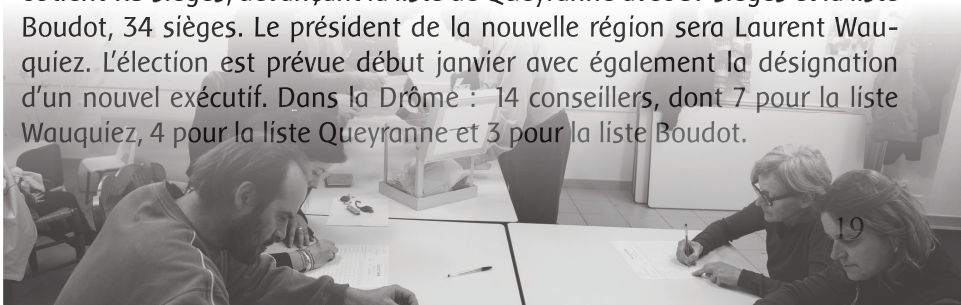

LA QUALITÉ DE L'EAU EN LIGNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

L'eau communale est régulièrement contrôlée par des organismes. La mairie est destinataire des rapports afin de pouvoir agir en cas de problème.

Tous ces rapports sont accessibles au plus grand, sur un site Internet.

Si cela vous intéresse, rendez-vous sur www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

À COMPTER DU 1ER JANVIER 2016, LA TRÉSORERIE DE LA CHAPELLE-EN-VERCORS NE GÈRE PLUS LES IMPÔTS

Pour obtenir des renseignements, connaître le calcul ou effectuer des paiements sur les impôts (impôt sur le revenu, taxes foncières, taxe d'habitation), les usagers s'adresseront désormais au :

SERVICE DES IMPÔTS
DES PARTICULIERS DE ROMANS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Quai Sainte Claire
B.P. 109
26103 Romans/Isère
Téléphone
04 75 05 80 00

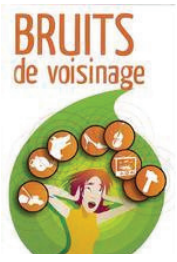

UN ARRÊTÉ DU PRÉFET RÉGLEMENTE LES «BRUITS DE VOISINAGE».

«Les travaux de bricolage et de jardinage effectués de manière occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses (...) ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.»

Chantier en cours aux Vercoquins

Après plusieurs années de réflexions, études et préparations, le chantier des Vercoquins a démarré cet été et durera encore quelques mois. Ces travaux permettront, d'une part, de pérenniser l'unique structure d'accueil collectif des jeunes enfants de la communauté des communes du Vercors, et d'autre part, de rénover et d'isoler le bâtiment, vieux de plus de 60 ans. En outre, l'accès au chantier, créé au nord, du bâtiment permettra à terme une entrée de l'école et de la structure par le nord, sécurisant ainsi les entrées et sorties des enfants.

Par Camille Michel

Le projet en quelques points

> LES TRAVAUX

La commission d'appel d'offres a validé le projet pour un montant global de 306 567€ HT, incluant la totalité des travaux envisagés, y compris ceux que nous avions posés en option pour nous assurer de rester dans les limites du budget prévisionnel.
Il inclut notamment :
–la création d'un accès chantier
–la rénovation des systèmes électriques et de chauffage ;
–l'isolation extérieure, des sous-sols et plafonds ;
–le changement de toutes les menuiseries extérieures ;
–la création d'une cuisine et salle de restauration ;
–l'agrandissement de la structure sous le préau ;
–l'aménagement des vestiaires de la crèche et de l'école.

> LE CHANTIER

Les travaux ont démarré fin juin, par la réalisation du chemin d'accès au chantier au Nord du bâtiment de la crèche. Toute la partie démolition a eu lieu dans le courant de l'été, ainsi qu'une grande partie des travaux d'extension du bâtiment. Restent aujourd'hui notamment les travaux de finition (peintures, sols, menuiseries intérieures), ainsi que la fin des travaux d'isolation du bâtiment.
Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, des travaux de rénovation et d'aménagement ont également été réalisés dans le vestiaire de l'école.
D'après le planning prévisionnel, la réception des travaux était prévue la troisième semaine de janvier 2016, mais elle risque de prendre quelques petites semaines de retard.

> LES ENTREPRISES

Les entreprises en charge des travaux sont les suivantes :
*Terrassement, aménagements extérieurs et gros oeuvre : SAS Blanc
*Charpente, ossature, couverture et zinguerie : Royans charpente
*Menuiseries extérieures : Pierrefeu
*Menuiseries intérieures : Vallon Faure
*Doublage, cloisons, sols souples et peintures : Thomasset
*Carrelage : Vercors sol
*Stores : Confort glasse
*Chauffage : Torès
*Électricité : Contact Electricité

Le projet en questions

> *«ENCORE DES TRAVAUX AUX VERCOQUINS?»*

Toutes les structures d'accueil du public, notamment de la petite enfance, sont soumis à une réglementation qui évolue. Après le dernier gros chantier de rénovation datant de 2007, de nouvelles mises aux normes sont exigées, pour permettre à la structure de continuer à accueillir les enfants dans de bonnes conditions et fournir les repas et les couches.

> *«POURQUOI PERSÉVÉRER MALGRÉ UN TASSEMENT DES EFFECTIFS CES DERNIÈRES ANNÉES ?»*

Les Vercoquins ont été créés il y a 17 ans, à l'initiative de parents qui ont

ressenti ce besoin sur notre territoire. Depuis, la structure s'est professionnalisée et offre aujourd'hui un accueil en petite collectivité d'une grande qualité, pour les enfants de 3 mois à 6 ans.
On observe, il est vrai, une petite baisse des effectifs ces dernières années (2014-2015) car peu de naissances ont été enregistrées. Toutefois, ce genre de fluctuation est assez récurrent depuis la création des Vercoquins, et n'ont jamais mis en péril la structure. En outre, des efforts importants sont réalisés par l'équipe et le bureau pour faire vivre ce lieux, et de nouveaux enfants venant de tout le canton sont accueillis ces derniers mois. Après une petite période d'inquiétude, la structure ne désemplit finalement pas.
Il nous est donc apparu primordial de continuer à porter ce projet, soutenu par la CAF, pour la pérennité de la structure ainsi mise aux normes, et pour offrir un nouveau service de restauration aux enfants de la crèche de la maternelle.
Pour demeurer un village attractif, accueillir de nouvelles familles, faire vivre nos écoles, nous sommes convaincus de l'importance de cette structure.

> «POURQUOI LA SALLE DU CONSEIL ?»

Assez rapidement dans l'élaboration du projet, l'utilisation de la salle de conseil pour la création de la nouvelle salle de restauration est apparue comme une évidence.
Non seulement, c'est un trait d'union entre l'école et les Vercoquins et elle permettra à tous les enfants de bénéficier du service dans des conditions confortables.
Surtout, cela permet d'optimiser les bâtiments communaux sans créer de surfaces supplémentaires. Dans un contexte financier contraint, cela est important.
Enfin, cela nous offre l'opportunité de réaliser des travaux de rénovation sur l'ensemble du bâtiment avec des taux de subventions inégalable dans le cadre d'autres projets.

> «COMMENT LA MAIRIE S'ORGANISE-T-ELLE DANS CES LOCAUX RÉDUITS ?»

Le secrétariat de mairie est toujours situé dans les mêmes locaux, et reste ouvert au public tous les matins, pour la mairie et pour la poste. Le bureau du maire sera réaménagé comme local d'archives et pour des réunions en petits comités jusqu'alors réalisées dans la salle du conseil. Une partie des archives a été stockée au grenier. Les conseils et municipaux se font désormais dans la salle du Fouillet.
L'idée d'une installation de la mairie dans la grange Marcon reste toujours un projet d'avenir, même s'il est impossible de préciser aujourd'hui à quelle échéance elle interviendra.

> «POUR L'ÉCOLE, COMMENT SE PASSENT LES MOIS DE TRAVAUX ?»

Pendant ces premiers mois de l'année, le quotidien de l'école a été perturbé par le chantier. Pour limiter aux maximum les nuisances occasionnées par les travaux, une grande partie des opérations de gros-oeuvre et de démolition avait été programmé pendant l'été, mais tout n'a pas pu être terminé pendant cette période.
La cour d'école est donc coupée en deux avec une partie protégée par des barrières qui reste accessible aux enfants de l'école lesquels peuvent également sortir dans la petite cour côté sud de l'école.
Les travaux d'isolation du bâtiment ayant pris du retard, la cour est amputée d'une grande partie de sa surface, mais ces travaux devraient être terminés prochainement.

> «ET LE MULTI-ACCUEIL ?»

Les Vercoquins ont déménagé dans la salle des fêtes de Saint-Julien cet été, directement après la fin du festival Caméra en Campagne. Quelques

aménagements ont été réalisé pour accueillir les enfants, notamment dans les salles d'eau pour l'installation des machines à laver. L'équipe a aménagé l'espace de manière chaleureuse, et les enfants y ont vite retrouvé leurs repères.
Les salles de rangements et les coulisses ont été transformées en salle de repos, où les siestes se sont tout de suite déroulées sans problème.
Les Vercoquins continuent à verser à la mairie le même loyer mensuel. Les charges continuent à être facturées au réel : les frais de chauffage sont par exemple pris en charge par l'association!

> «UN TEL COÛT N'EST-IL PAS DISPROPORTIONNÉ POUR LA COMMUNE?»

Le coût total du projet n'est pas l'élément le plus important. Ce qui est essentiel, c'est de savoir comment on le finance pour le rendre supportable pour la commune.
Le coût total TTC : 449 624€
Le montant HT : 374 687€
Le montant de la TVA : 74 937€

La TVA sera remboursée dans 2 ans. Pour éviter tout problème de trésorerie, la commune a souscrit un prêt à taux zéro mis en place par l'État

pour soutenir l'investissement public (auprès de la Caisse des dépôts et des consignations). La commune va donc recevoir une somme d'argent correspondant à la moitié de la TVA et elle remboursera le prêt, dans deux ans, lorsqu'elle percevra le FCTVA.

Pour financer le coût HT des travaux, 80% de subventions ont été obtenus, soit 299 750€, à savoir :

CAF : 180 400€
Département : 91 123€
DETR (État) : 28 227€

Les 20% qui restent : 75 000€.
La commune va souscrire un emprunt correspondant à ce montant, sur une durée de 15 ans, à un taux de 1,56%, auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes

Pour ce prêt, le montant des mensualités sera intégralement répercuté sur les loyers payés par la crèche.
Cette charge supplémentaire pour les Vercoquins est, par ailleurs, intégralement couverte par une hausse de la subvention versée chaque année par la CCV.

En clair, la TVA supportée par un prêt d'Etat à taux zéro, 80% de subventions, des mensualités d'emprunt couvertes par des loyers garantis par la CCV... La commune s'est assurée de la solidité financière de l'opération avant de s'engager! Et si on rajoute à cela le fait que l'optimisation des bâtiments communaux permettra de faire diminuer les coûts de fonctionnement de la mairie, l'opération est une opportunité pour la commune!

Le nettoyage de l'appentis de la Grange Marcon

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour vider les lieux, supprimer le bardage et le grillage ou encore couper les arbres gênants. C'est grâce à l'implication et l'énergie de chacun que le village avance! Merci!

Traversée du village... suite

Depuis de nombreux mois, les élus continuent à travailler sur le projet tant attendu d'aménagement de la traversée du village. Plusieurs impératifs sont à prendre en compte : la réduction de la vitesse ; la sécurisation ; la réfection de la chaussée; l'embellissement du village... Et le coût !

CELA MET BEAUCOUP DE TEMPS.

Un premier projet a été validé, par la commune et le Département. Celui-ci a été présenté à plusieurs reprises dans Lou Becan ou lors de réunions publiques en 2013 et 2014. Étant enfin parvenus à un projet acceptable par tous, les élus ont découvert que le taux de subvention était largement inférieur à celui espéré. Et ils ont donc décidé de revoir ce projet.

POURQUOI NE PAS AVOIR ANTICIPÉ ?

C'est un travers : il faut un projet ficelé avant de connaître les subventions disponibles. Et si le montant est insuffisant, il faut donc revenir sur le projet. Le Département et les autres financeurs n'ont pas dérogé à la règle. Quand le projet a été déposé, les élus ont appris que les critères s'étaient durcis. Même si la commune a réussi, au terme d'âpres négociations à environ 50% de subventions, le reste à charge est trop important. D'autant que dans le même temps l'État continue de réduire ses dotations, amputant mécaniquement les marges de manœuvre financières de la commune. Plutôt que de s'entêter, les élus ont décidé de revoir leur copie. Au risque de perdre encore du temps. Mais en évitant d'engager un projet qui serait trop lourd pour les finances communales.

COMMENT LES ÉLUS ONT-ILS RETRAVAILLÉ ?

Afin de limiter les frais d'étude, les élus ont organisé plusieurs séances de travail entre eux pour voir ce qu'il était impératif de conserver et ce qui devait être supprimé. Les élus ont également rencontré les services du Département. Maintenant que les grands principes sont arrêtés, les élus ont demandé au bureau d'étude BEAC de chiffrer la nouvelle feuille de route. Les élus ont également eu l'occasion d'échanger avec plusieurs riverains pour les informer de ces évolutions.

QUELS SONT CES PRINCIPES ?

1/ Une intervention communale réduite aux entrées nord et sud.

Les élus ont décidé de réduire les travaux pris en charge par la commune aux entrées nord et sud. Les aménagements commenceront, au nord, à l'angle sud du cimetière avec une chicane en dur et, au sud, à l'angle sud du mur de l'habitation de la famille Cros, avec également une chicane.
Au-delà, c'est le Département qui gérera en direct la rénovation de la chaussée et non plus la commune. Les autres aménagements prévus (cheminements piéton en stabilisé…) sont annulés.

2/ Une chaussée conservée dans son emprise actuelle

D'une manière générale, la chaussée restera dans son emprise actuelle, afin de ne pas avoir à reprendre tous les caniveaux, sauf ceux qui sont endommagés.

3/ Secteur mairie : un plateau trapézoïdal (type dos d'âne) et le comblement de la bascule

Les élus souhaitent conserver le principe d'un ralentisseur, non

loin de son emplacement actuel. Ce sera vraisemblablement un plateau trapézoïdal. Il faudra par ailleurs combler la bascule et aménager à minima le secteur. Il faudra notamment prévoir un cheminement piéton aux normes, ce qui conduira peut-être à devoir supprimer une ou deux places de parking.

4/ Tronçon maisons Panetier à Faresse

Un double sens de circulation sera conservé permettant néanmoins d'agrandir le trottoir côté habitation tout en préservant des places de stationnements à leur emplacement actuel. C'est la disposition actuelle en période estivale qui est retenue, en matière de largueur de chaussée, de parkings et de trottoirs. L'été, des jardinières marqueront, côté falaise, le rétrécissement.

5/ Le report de la création de parkings à l'arrière de la Grange Marcon

La conséquence du point précédent est qu'il ne sera plus indispensable, de créer immédiatement des places de stationnements dans les terrains Marcon, car plusieurs seront conservés le long de la traversée du village. Le trottoir côté Est et le mur seront conservés, même si quelques aménagements seront prévus pour permettre une éventuelle future ouverture dans le mur (anticipation qui éviterait de devoir reprendre la chaussée le jour où une ouverture piétonne ou roulante serait réalisée).

6/ Un plateau traversant vers le carrefour de l'église

Le principe d'un plateau trapézoïdal est conservé au coeur du village. Il serait positionné au nord du carrefour montant à la salle des fêtes (et non plus au sud comme actuellement). Il s'encastrerait entre le trottoir longeant l'ancienne poste et celui de la maison Faresse.

7/ Une reprise des abords du monument aux morts

Il faudra intervenir autour du choeur de l'église. Le revêtement est en très mauvais état. La cabine téléphonique devrait être supprimée. Il faudra également reculer le caniveau à l'est (et donc réduire la largeur de la chaussée) pour assurer un alignement avec le trottoir élargi du Café Brochier. Une question ne manquera pas de faire réagir : la conservation ou non des deux arbres avec une contrainte : les racines endommagent rapidement tous les revêtements en dur.

8/ A partir du Café Brochier : un trottoir unique côté Ouest

L'idée est la même : conserver deux voies de circulation et préserver le trottoir le plus large possible à l'ouest. Le trottoir se poursuivra jusqu'à l'angle sud de la maison Hubscher, comme c'est le cas actuellement. Au delà, les cheminements piétons seront matérialisés au sol, sans trottoir. Le trottoir en pierre de taille devant la maison Hubscher ne pourra sans doute pas être conservé intégralement en l'état (problème de largueur et d'irrégularité incompatible avec les exigences techniques et d'accessibilité).

9/ Le report des aménagements annexes

Cela concerne par exemple la place de la fontaine, les parkings derrière la Grange Marcon... La priorité est donnée à l'axe principal de la traversée.

QUELLE SUITE?

Ces grands principes ont été validés avec le Département. Le bureau d'étude va finaliser le projet, afin de pouvoir retourner vers le Département et obtenir des financements.

L'objectif est de pouvoir réaliser ces travaux en 2016. Les riverains seront rencontrés individuellement pour une présentation de ce projet, comme cela a déjà été le cas avec certains.

Une réunion publique est prévue
vendredi 15 janvier à 20h
à la salle du Fouillet

Les finances communales

Une question intrigue autant qu'elle rebute : quelle est la santé financière de la commune? Vous êtes nombreux à croire que vous ne comprenez rien aux finances. Cet article est fait pour vous montrer qu'il n'y a pourtant rien de bien compliqué. Et à cette première question, une réponse simple : la commune est dans une bonne situation financière, même s'il faut être prudent.

Le budget communal, «ce n'est pas si compliqué»!

Le budget communal, c'est beaucoup de chiffres et souvent un repoussoir ! Pour juger de la situation d'une commune, il faut le comprendre dans les grandes lignes. Cela n'a rien de très compliqué.

> 1E ÉTAPE : PRENONS L'EXEMPLE D'UNE FAMILLE

Une famille a des recettes (salaires, allocations, pensions…) et évidemment des dépenses incontournables (alimentation, fluides, emprunts, assurance...). Une fois toutes les dépenses payées, la famille peut, s'il en reste, mettre de l'argent de côté, c'est l'épargne.

Parfois, la famille doit faire face à des dépenses plus importantes (achat d'une voiture, d'une maison, travaux de rénovation). Pour financer ces opérations, le ménage a trois possibilités : utiliser l'argent mis de côté, obtenir un prêt ou encore bénéficier de subventions (en cas de rénovation thermique par exemple). Si vous êtes d'accord avec cela, alors vous comprendrez aisément un budget communal.

> 2E ÉTAPE : TRANSPOSONS À LA COMMUNE

Pour la commune, les dépenses et recettes courantes sont appelées fonctionnement.
La commune a des recettes courantes (les impôts, les subventions versées par l'État, appelées dotations, les revenus propres : loyers, coupes de bois…). Elle a aussi des dépenses (salaires, charges comme le chauffage, l'électricité, le déneigement, les assurances, les communications…) auxquelles il faut rajouter le remboursement des emprunts.

Comme dans un foyer, la première préoccupation des élus est d'avoir les recettes suffisantes pour payer toutes ces dépenses. La différence entre les recettes et les dépenses s'appelle le Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette): en clair, ce qu'il reste une fois tout le fonctionnement courant payé.
Si la CAF Nette est négative, il y a un souci : la commune vit au dessus de ses moyens.
Si la CAF nette est positive, la commune dispose d'un excédent de recettes (l'épargne pour les ménages).

Il y a ensuite l'investissement, c'est-à-dire des dépenses importantes et exceptionnelles. Pour une commune, elles sont plus régulières que pour un ménage : acquisition de gros matériel, mobilier ou informatique, travaux sur les nombreux bâtiments communaux (extension de la salle des fêtes, création de logements, réfection du clocher, extension des Vercoquins, traversée du village…).
Pour payer ces dépenses d'investissement, la commune dispose essentiellement de trois possibilités : les subventions (plafonnées à 80%), l'autofinancement («l'argent mis de côté») et l'emprunt.

Une situation financière saine

Ce ne sont pas les élus qui le disent, mais le comptable de La Chapelle, Gilles Couiller : «*Actuellement, pour Saint-Julien, les indicateurs sont au vert. La situation financière est saine*».

> LA NOTE DE L'ADMINISTRATION : 100 / 100 !

Pour mieux illustrer son propos, Gilles Couiller a informé les élus que l'administration note les communes à partir de certains indicateurs financiers. L'objectif de ce «réseau d'alerte» est de prévenir d'éventuelles situations de communes en difficultés.
L'administration met des notes sur 100 points. En 2014, Saint-Julien a obtenu la note maximum, là ou des communes du canton oscillent aux alentours de 30. Sans faire preuve d'un enthousiasme débridé, on peut considérer que la situation est maîtrisée.

> LES INDICATEURS CLÉ

Plusieurs indicateurs permettent d'apprécier la situation financière d'une commune, en fin d'année.

- La CAF nette, vue ci-dessus
«*Avec mes revenus habituels, j'ai payé toutes mes dépenses incontournables, que me reste-t-il pour épargner ou pour investir?*»
+50 000€ environ en 2014
(entre 37 000 et 120 000€ les 4 années précédentes)

- Le fonds de roulement : on prend les recettes de l'année et on retranche toutes les dépenses (fonctionnement et investissement).
«*J'ai payé toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement, j'ai encaissé toutes les recettes de l'année. Que reste-t-il?*»
Le fond de roulement 2014 :
+ 14 000€, mais très variable :
-82 000 en 2013, +106 000 en 2012. Prudence donc avec cet indicateur : on ne peut pas juger d'une situation financière en observant une seule année. Il faut mettre les résultats annuels en perspective avec les précédents. Non seulement parce que sur une année, le fonds de roulement peut être négatif pour une raison simple : la commune ne touche ses subventions qu'une fois les dépenses payées. Souvent, les dépenses sont payées sur une année et les subventions perçues l'année suivante, d'où des trous possibles. Mais aussi parce que les tendances sont intéressantes. Y a-t-il amélioration, dégradation?

-Le résultat de clôture : on prend le fond de roulement et on y ajoute le report des années précédentes. Le résultat de clôture, c'est ce qu'il reste définitivement en caisse.
«*Je rajoute à mon fond de roulement mon épargne, si j'en ai ou le déficit reporté. Qu'ai-je en poche en fin d'année pour envisager l'avenir?*»
+128 000€ en 2014
(114 000 en 2013, 198 000 en 2012 et 90 000 en 2011).

> QUEL ENDETTEMENT?

Il faut faire attention. Toutes les dettes ne se valent pas : emprunter pour refaire une route, c'est un investissement nécessaire mais stérile. Emprunter pour créer un logement, c'est aussi nécessaire et en plus, cela génère des recettes qui viendront couvrir les mensualités. Un chiffre seul doit donc être manipulé avec précaution.

La commune avait en 2013 un encours de dette de 180 000€, soit 764€ / habitant. C'est le montant du capital restant à rembourser.
La moyenne nationale est de 600€ / habitant ; la commune de Saint-Julien est malgré tout la commune la moins endettée du Vercors Drôme (les autres communes ayant un encours par habitant compris entre 1080 et 2200€).

Un autre indicateur est intéressant. Combien d'années faudrait-il à la commune pour rembourser toutes ses dettes si elle y engloutissait toute son épargne.
La durée est variable selon les années mais la tendance est intéressante : alors qu'il lui aurait fallu 15 ans en 2003, 5 ans en 2008, 3 ans en 2011, il ne lui aurait fallu que 1,3 années en 2013!

> POURQUOI CETTE SITUATION?

Cette situation n'est pas le fruit du hasard : elle est au contraire la conséquence d'une gestion rigoureuse et de choix importants, parfois douloureux, que plusieurs équipes municipales ont dû faire depuis une décennie.

Après des difficultés financières chroniques dans les années 2000 (liées notamment à l'effondrement des cours du bois), la commune de Saint-Julien a progressivement redressé la barre.
A cela plusieurs raisons :
- la commune a réduit ses charges (agent technique à mi-temps…)
- la commune a augmenté ses recettes (forte hausse des impôts entre 2005 et 2007, création de l'agence postale, hausse des cours du bois, recettes du lotissement…).
Les nouveaux services mis en place (salle hors sac…) l'ont été avec des contrats aidés et avec des participations des parents. En parallèle les équipes municipales successives ont fait du désendettement de la commune une priorité : l'endettement était en effet de 1200€ / habitants en 2003, contre 760€ en 2013 (et 350€ en 2010).
Les nouveaux emprunts souscrits ont souvent été générateurs de revenus (lors de la création de logements dans l'ancienne Poste par exemple).
Et dans le même temps, la commune a poursuivi ses investissements, importants pour le déve-

loppement de la commune, pour l'économie locale et pour l'entretien du patrimoine : ce sont en effet plus d'un million d'euros qui ont été investis sur le budget principal (hors eau et assainissement) entre 2008 et 2014.

> ET LES TAUX D'IMPOSITION?

Malgré les fortes hausses rendues obligatoires entre 2005 et 2007 et les petites hausses plus ponctuelles intervenues depuis, les taux demeurent inférieurs à la moyenne des communes de taille équivalente.

Taxes	Saint-Julien	Moyenne
D'habitation	9,86%	13,44%
Foncière non bâtie	24,42%	24,58%
Foncière bâtie	6,72%	10,03%
Contribution Foncière des Entreprises	16,52%	25,69%

Prudence pour l'avenir !

Gilles Couiller a certes salué la situation actuelle; il a aussi appelé les élus à une grande vigilance concernant l'avenir :

- le budget reste un petit budget, très sensible aux moindres variations. Il suffit parfois de peu de choses pour que la situation bascule.
- le contexte de baisses des dotations de l'Etat va forcément impacter notre commune.

> LES BAISSES DE DOTATIONS

Depuis plusieurs années, l'Etat s'est engagé dans une réduction des dotations versées aux communes afin de réduire le déficit public.

Saint-Julien percevait 31 700€ de dotation globale de fonctionnement en 2012.

En 2017, nous n'aurons sans doute plus que 12 000€ de dotation, soit une chute de près de 20 000€ (-60%). Dans la mesure où certaines recettes nouvelles devraient arriver, les élus estiment à environ 16 000€ le montant net de la baisse entre 2012 et 2017.

Pour absorber cette baisse, les élus vont profiter du désendettement qui se poursuit (plusieurs emprunts arrivent à terme). Ils vont également tenter de réduire les frais de fonctionnement, mais ce ne seront que de petites économies qui devront se cumuler, tout en cherchant à mutualiser toujours d'avantage avec les communes voisines, notamment Saint-Martin. En matière de recette, il faudra aussi sans doute consentir à quelques hausses d'impôt, sachant que 1% d'augmentation génère 900€ de recettes fiscales supplémentaires. Les constructions nouvelles, l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles activités, pourront aussi apporter des recettes supplémentaires.

> LE BUDGET 2015

En mars, le conseil a voté le budget pour 2015. Même s'il doit être voté en équilibre (c'est une obligation), nous pouvons, dès mars, au regard des projets de l'année, évaluer le résultat de clôture final. Celui-ci devrait se situer aux alentours des 145 000€, en fonction de l'avancée des travaux de la crèche. Il poursuit donc sa progression (124 000€ en 2014).

Par ailleurs, les taux d'imposition ont été augmentés de 1% pour atténuer les baisses des dotations.

Compte tenu des taux d'intérêt très bas, il a été décidé d'emprunter 75 000€ sur 15 ans auprès du Crédit Agricole pour les travaux des Vercoquins. Les mensualités seront couvertes par les loyers.

Le projet de traversée du village a été reporté car jugé trop coûteux. Il sera revu pour le rendre supportable.

Il existe un autre budget communal, celui de l'eau et de l'assainissement. Une présentation précise vous sera proposée dans un prochain numéro.

Dernière chose. Si vous voulez vérifier par vous-même les informations de cet article, il existe de nombreux sites dont l'officiel collectivites-locales.gouv.fr, ainsi que d'autres qui rendent ces chiffres plus accessibles. comme journaldunet.com.

Évolution projetée de la DGF, dotation versée par l'État, à l'horizon 2017 (simulation établie par l'Association des Maires de France)

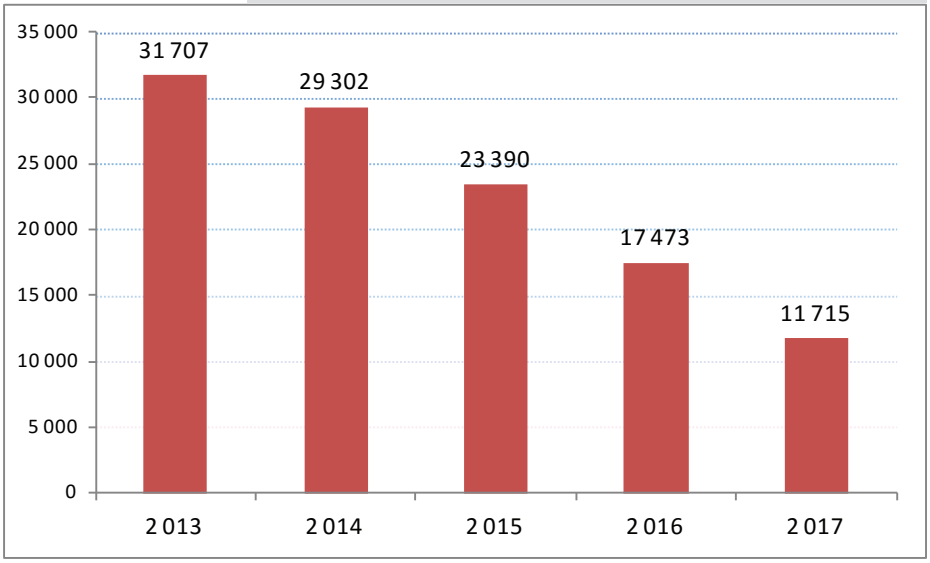

Parole à nos associations

[Caméra en campagne

Désormais bien enracinées dans le paysage culturel du Vercors, les Rencontres cinématographiques de Saint-Julien-en-Vercors qui se dérouleront du 1er au 5 août 2016, attirent chaque année un nombre croissant de spectateurs venus de tous les horizons géographiques, séduits tant par la diversité et la qualité des films présentés que par l'ambiance conviviale qui règne tout au long du festival. Chaque année le choix d'un nouveau thème permet de varier le point de vue sur le monde rural et de mettre en lumière la manière dont des cinéastes de différents pays construisent leur film à l'aune de leur imaginaire, de leur souci de réalisme et de leur environnement culturel.

Les Rencontres cinématographiques de 2016 ont pour objet «Les moissons rouges» une métaphore de la campagne telle que l'ont montrée les cinéastes des pays communistes et post-communistes d'Europe et d'Asie. Le rêve américain et son désenchantement illustré en 2015 cède en 2016 la place au rêve socialiste et à ses désillusions. Soumis à l'idéologie dominante et à la censure, les metteurs en scène ont pu trouver quelques espaces de liberté à travers lesquels ils ont su montrer leur talent qui s'affirmera véritablement, notamment par la satire, à la chute du communisme. Vision socialiste et post socialiste de la ruralité, les moissons rouges sont aussi le symbole du sang versé tant en raison de la répression que de la guerre. Ce cinéma aux multiples facettes, peu connu en France ne manquera pas de susciter un vif intérêt chez un public que l'on espère nombreux

[Association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'élèves des communes de Saint-Julien et de Saint-Martin-en-Vercors affiche un moral bon. L'organisation par l'association de manifestations a permis d'animer nos villages et de financer les actions des enseignants en direction de nos enfants. Carnaval, danse des petits, séjours randonnée et vélo, théâtre, l'année a été riche et les sourires des élèves radieux. Tout cela s'est réalisé grâce au soutien de nos deux municipalités, aux parents d'élèves investis et toujours présents. La composition de l'APE est identique pour la deuxième année, et le fonctionnement en commission permet souplesse et investissement pour de nombreux bénévoles. Pour cette année scolaire 2015/2016, l'APE envisage encore des actions pour financer les nouveaux projets des enseignants. Vous avez déjà remarqué les cartons de tombola qui circulent dans les cartables des enfants et chez les commerçants. Et il y aura aussi un concours de coinche pour les joueurs, des objets de déco pour les jardiniers… et d'autres animations en cours de réflexion pour cette année pour tous.
Le bureau : Lucie Valentin (présidente), Ludovic Pin (vice-président), Alexandre Michel (trésorier), Nadège Fillet (secrétaire), Nadège Charlier (secrétaire adjointe).

[Le Club des Jonquilles

> CONCOURS DE COINCHE

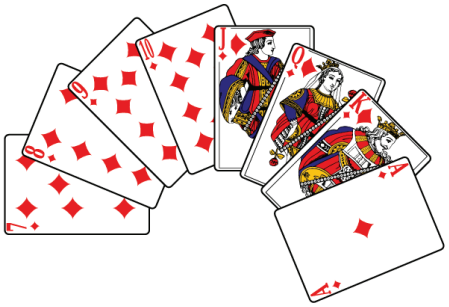

Le 28 février 2015 s'est déroulé à la salle des fêtes de Saint-Julien le traditionnel concours de coinche des Aînés Ruraux.
Comme chaque année les joueurs chevronnés et adeptes de la coinche étaient au rendez-vous. Ils étaient encore plus nombreux, venus des diverses localités du Royans et bien sûr du plateau du Vercors, Méaudre, Villard, la Balme de Rencurel, La Chapelle, Saint-Agnan, Saint-Martin… Un grand merci aux présidents qui accompagnaient leurs adhérents.
Les lots étaient toujours aussi alléchants, variés, nombreux avec les superbes jambons et rosettes qui font toujours l'admiration de notre achalandage. Sans oublier nos superbes bouquets de jonquilles qui décoraient la scène et représentaient le logo de notre club ainsi dénommé «Les Jonquilles».
Monsieur le Maire Pierre-Louis Fillet s'est investi le jour de la manifestation en nous apportant son aide avec un logiciel informatique ; ce qui a permis de rendre beaucoup plus rapide la distribution des prix. Un grand merci car nous l'avons privé de jeu. Merci à tous ceux qui se sont investis et ont apporté leur aide à la préparation et réalisation de ce concours. La buvette très achalandée en pâtisserie et boissons a remporté un vif succès. Merci à vous tous et à bientôt pour une nouvelle rencontre d'amitié et pour nouer de nouvelles connaissances.

> REPAS ET PIQUE-NIQUE

Après la concours de coinche du mois de février 2015, rencontre au restaurant «les Grands Goulets» en avril 2015. Très bon accueil dans une salle restaurée où crépite un grand feu de bois qui donne une ambiance chaleureuse et où nous partageons un très bon repas.
Mi-juin c'est le pique-nique qui réunit ceux qui ne sont pas encore partis en vacances : repas, jeux de boules et de cartes chez « Caroline » au bord de l'eau.

> L'ARDÈCHE

Puis c'est la sortie d'une journée en car à Lamastre avec le petit train de l'Ardèche « le Mastrou » » le 30 juin. A la descente du car à Saint-Jean-de-Muzols, nous partageons le café et les viennoiseries offerts par le club et nous embarquons à bord du Mastrou, ce petit train qui nous véhicule pendant deux heures dans la montagne ardéchoise avec le bruit de la locomotive d'autrefois. Son sifflet strident, ses wagons avec siège en bois, ouverts aux quatre vents qui nous emmène cahin-caha à travers les gorges encaissées et profondes. Tout le monde est joyeux, il fait beau et très chaud, c'est là l'essentiel avant d'aller nous restaurer à Lamastre puis revenir par le même train et faire une halte à Tournon au chocolat Val Rhona.

> LES 30 ANS DU CLUB !

Journée anniversaire des 30 ans du Club les Jonquilles 46 personnes de divers clubs se sont retrouvées le 18 septembre 2015 au cœur de la forêt d'Herbouilly pour fêter cet événement dans une auberge bien de chez nous : la ferme restaurant de Bois Barbu. Accueil chaleureux dans une grande salle où tout le monde prit place autour de 5 grandes tables pour déguster un bon repas. Monsieur le Maire nous a fait l'honneur de nous accompagner. Il était entouré de M. le Président de la Fédération Départementale des Aînés Ruraux de Valence et de son épouse, M. le Président du Club de la Doulouche de Rencurel et de son épouse, Mme la Présidente du Club de la Chapelle et son époux, M. le Président de la FNACA de Valence et de son épouse ainsi que de la Présidente du Club les Jonquilles qui avait organisé cette rencontre conviviale. Au dessert, M. Le Maire nous a offert la clairette de Die, boisson traditionnelle de la Drôme pour accompagner le gâteau anniversaire des 30 ans en même temps qu'une tombola surprise récompensait tous les participants à cette journée avec des lots pour certains plus alléchants que d'autres : bouteille de clairette, quarts de jambon, vin, blanc, saucissons, vin rouge, plateau de fromage, pogne, terrine de pâté, biscuit etc. … C'est ainsi

que se clôtura cette journée riche en rencontres, échanges, connaissance, partage avant de rentrer chez soi, tous très satisfaits de cet agréable anniversaire.

> LA FIN DE L'ANNÉE

Toujours pour entretenir ces liens et évoquer plein de souvenir, le club s'est à nouveau retrouvé à l'Hôtel des Sports le 7 octobre, chez Caroline le 11 novembre après le défilé et l'apéritif de la mairie.

Nous nous sommes retrouvés le 15 octobre 2015 pour une après midi souvenirs et mémoire au musée de la Résistance de Vassieux en Vercors dans le cadre de la Semaine Bleue.

Commentaires de Pierre-Louis Fillet très riche en anecdotes et histoire des faits et des personnages de cette période de 1944.

Nous sommes allés animer et offrir un loto chez les pensionnaires de la maison de retraite « les Campanules » à la Chapelle en Vercors le mercredi 2 décembre 2015 où nous sommes toujours très attendus par les résidents.

Une rencontre intergénérationnelle est prévue avec les enfants de la maternelle le mercredi 16 décembre 2015, nous partagerons un goûter pour marquer les vacances de Noël.

> A VENIR AUX JONQUILLES

Nous nous retrouverons :

-mercredi 6 janvier 2016 : les réinscriptions au club et encaisser les cotisations et tirage des Rois.

-13 janvier : l'assemblée générale,

-le 27 janvier pour une journée au club à partir de 9h30 avec la société Pro Confort ouvert à tous (même à ceux qui ne font pas partie du Club). Se faire inscrire – repas gratuit à midi

[L'A.C.C.A

Nous tenions ici à rendre hommage à notre trésorier et cher camarade de chasse Gaby qui a nous a quitté en début d'année 2015. Sa gentillesse, son enthousiasme, sa générosité et son engagement au sein de notre association ne peuvent qu'être soulignés. Gaby était un passionné et la chasse au lièvre n'avait plus aucun secret pour lui. Que ce soit pour les corvées, les repas, les parties de chasse, il répondait toujours présent. Gaby a laissé au sein des chasseurs mais aussi dans notre village un vide et des souvenirs qui resteront dans notre cœur.

[Les Amis de Saint Blaise

L'assemblée générale de l'association qui a pour but de mettre en valeur le patrimoine religieux de Saint-Julien, s'est tenue le 30 octobre.

Ayons un peu d'humour, l'électrocardiogramme est plutôt plat ! Seule une guirlande «stalactite» a été achetée pour compléter l'illumination de l'église, côté Sud. Mais cela ne nous empêche pas de travailler sur quelques pistes :

*Les bancs de l'église : les plus anciens sont retirés quand ils sont trop vermoulus ; nous les remplacerons certainement par des chaises du style de celles de la salle du Fouillet, empilables, que l'on rajouterait pour les assemblées importantes

*Le chauffage : Le poêle à bois ne suffit pas, et surtout il nécessite la présence de quelqu'un pour l'alimenter toutes les 2 H. Longue discussion avec idées et points de vue différents : poêle à granulés ? Chaudière à gaz ? Etc.

Finalement dans un premier temps il s'agirait de remplacer les vieux radiateurs électriques de la chapelle de la Vierge. Pour cela, on contacte un électricien pour des devis.

*La stalagmite : même très abîmée, elle fait partie de notre patrimoine ; elle est citée dans les guides touristiques : ce qui lui vaut d'être beaucoup regardée. Il faut la sécuriser et rendre plus esthétiques les ferrures qui la soutiennent. On demande des conseils au ferronnier de Rencurel.

Peu de choses ont été réalisées cette année. La complexité des problèmes (chauffage, stalagmite) ne nous permet pas d'avancer aussi vite que nous le désirerions. Noël et la fin de l'année approchent. Nous saisissons l'occasion pour vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël et une heureuse année 2016.

[Histoire

L'école à Saint-Julien autrefois

Par Françoise Chatelan

Endommagée par un bombardement en 1944 et restaurée en 1946, l'école accueille une trentaine d'élèves répartis en deux classes mixtes.

Cinq jours par semaine, y compris le samedi jusqu'à 16h30 - un couple d'instituteurs, logé au 1er étage, assure un enseignement aux petits, de la Section Enfantine au CE2, et aux grands, du CM1 au Certificat d'Études.

> UN MATÉRIEL ESSENTIELLEMENT UTILITAIRE.

Des bureaux en bois à deux places avec sièges solidaires du plan de travail et encrier en porcelaine blanche intégré, s'alignent face à une longue estrade en bois, estrade permettant aux élèves de mieux voir le tableau et à l'instituteur de bien dominer la situation…
Dans chaque classe, un poêle à bois rond, unique moyen de chauffage, allumé chaque matin par le garde-champêtre, sert de « plan de réchauffe » aux enfants ne pouvant pas rentrer chez eux à midi, notamment l'hiver. Pour dupliquer, une ronéo à alcool ou du papier carbone !
Les cartables «à bretelles» souvent en carton bouilli (en cuir pour les plus aisés) durent toute la scolarité; pas de trousse mais un plumier; pas de feutres mais des crayons de couleur qu'on use jusqu'au bout; une ardoise en guise de cahier d'essai; seuls les cahiers et les livres nécessaires aux devoirs du soir sont emportés à la maison (heureusement ! car deux allers et retours à pied par jour, ça fait beaucoup, surtout quand on habite à Clot ou aux Domarières.
Pas de fioriture non plus dans l'habillement ; pour l'élève comme pour l'instituteur : la blouse est de mise, grise pour les garçons, plus colorée pour les filles.

> SAVOIR LIRE, ÉCRIRE, COMPTER, ET SE COMPORTER EN BON CITOYEN !

C'est ce que demandent les textes officiels… et la famille !
La méthode syllabique pour la lecture, une méthode tant critiquée et pourtant remise en service ces dernières années ; les tables de multiplication et les 4 opérations : ce bagage permet de rejoindre la « grande classe ». Chez les Grands, on prépare

le Certificat d'Études Primaires (CEP) pratiquement unique diplôme envisagé par les parents.
Ce diplôme est un élément important de la vie sociale et une fierté familiale. Il est souvent encadré et accroché dans la maison. Dans les milieux modestes, on a du mal à voir partir ses enfants dans le Secondaire. On préfère, dès 14 ans, les aiguiller vers un CAP ou simplement les garder à la ferme comme aide familial. Parfois, les filles vont à l'école ménagère ; mais certaines, poussées par l'instituteur, rejoignent une classe de 6ème.
Bien écrire, sans faute, est un véritable enjeu pour l'avenir ; quand on «sait ses lettres», on écrit à la plume et à l'encre, apprentissage difficile qui demande maîtrise et soin.
Dictée quotidienne, problèmes d'arithmétique (on se souvient des robinets qui perdent et des trains qui se croisent), géographie, histoire et leçon de choses enseignées à partir de tableaux didactiques (encore visibles à la salle des archives de la mairie), apprentissage obligatoire de « La Marseillaise », couture avec l'essentiel des points pour les filles, l'éducation physique avec montée à la corde, lancer de poids, course, etc. : toutes ces matières font partie de l'épreuve du CEP.
La leçon de morale quotidienne avec une maxime à apprendre chaque soir, complétée une fois par semaine par une séance d'Instruction Civique, donne à l'instituteur une place importante dans l'Education Citoyenne des enfants, place non seulement acceptée, mais souhaitée et parfois demandée par les parents.
Les défilés du 8 Mai et du 11 Novembre sont suivis par tous les enfants portant des gerbes « faites maison ».
Les «compositions» sur le « cahier mensuel » sont toujours redoutées car il y a le classement et les comparaisons inévitables entre enfants… et entre parents !

> L'ÉCOLE, UN LIEU OUVERT.

A la belle saison, les séances de sport se déroulent de temps en temps dans une combe, à Forille, occasion de flâner, regarder, découvrir, discuter et chahuter.
Les lendits (compétitions sportives annuelles en milieu scolaire) permettent des contacts avec d'autres élèves du canton.
En hiver, à chaque récréation du matin, prolongée pour l'occasion, les grands apprécient les descentes à ski dans le pré au-dessus de l'école. Quelques-uns se souviennent encore de celles effectuées au clair de lune en présence du maître.
L'hiver, s'y ajoutent les sorties au col du Rousset avec le ramassage hebdomadaire des «grands» du canton. C'est l'occasion de rencontrer d'autres jeunes, de se sentir plus autonome et de côtoyer un «maître» décontracté qui sait aussi s'amuser.
Une correspondance mensuelle et assidue avec une classe de Tunis ouvre à des façons de vivre et de penser différentes.
La lecture, moyen d'évasion et d'ouverture sur le monde, ne passionne que quelques « mordus ». Le jour du prêt, on met le livre au fond du cartable et on le ressort… pour le rendre !
Est- ce lié au peu d'attrait des livres ? Au manque d'incitation de l'instituteur et des parents ?
Le traditionnel voyage scolaire en fin d'année emmène avec lui une grande partie des habitants du village.

> APPROCHE DE LA VIE ASSOCIATIVE AVEC LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE.

Sa gestion avec ses cotisations, ses achats de matières premières (bois, ciment, raphia), ses ventes d'objets fabriqués (tableaux, plateaux, pots de fleurs…), son budget à équilibrer, cela est l'affaire de tous.
On se souvient de l'atelier de menuiserie installé dans l'actuel couloir de la crèche, des pyrograveurs et des séances « peinture sur bois ».

> ET LES PARENTS ?

Ils ne viennent pratiquement jamais à l'école si ce n'est pour coudre les costumes en papier crépon pour « l'arbre de Noël » et accompagner le voyage scolaire de fin d'année. L'instituteur a le savoir et la pédagogie, pédagogie que l'on ne remet pas en cause, du moins pas ouvertement. De toute façon, entre maître et élève, le maître a toujours raison !...

> COMPARER ?

Il ne s'agit pas ici de comparer l'école (de Saint-Julien) des années 50 et celle d'aujourd'hui, l'une et l'autre comportant leurs richesses et leurs manques.
Une chose est sûre : parce que le mode de vie a changé et que l'individualisme prend souvent le dessus sur le communautaire, l'école reste plus que jamais le lieu privilégié où se tissent très tôt des liens nécessaires et précieux pour vivre ensemble dans une commune et dans la société.

A l'école de Saint-Julien, on voyage et on danse !

On voyage...

Pendant plusieurs mois, quatre enfants du Monde nous ont rejoints dans la classe après avoir fait un long voyage en avion.
Avec eux, nous avons appris comment ils vivent dans leur pays :
-Chang : «elle est chinoise, elle habite dans une pagode, elle porte une tunique en soie rose, elle mange souvent du riz, et pour s'asseoir, elle se met sur les genoux.»
-Ituk : «il est inuit, il habite dans un igloo, il porte des habits en fourrure et il mange du poisson.»
-Abdou : «il est africain, habite dans une case, il mange avec les mains, il va chercher l'eau dans un puits et il se lave dans une bassine.»
-Léa : «elle est irlandaise, elle habite dans une maison en couleur et elle vit presque comme nous !»

... et on danse !

Avec Patricia Olive, danseuse et chorégraphe, nous avons fait de la danse contemporaine :
« ça veut dire qu'on fait des mouvements avec notre corps, on roule, on bouge, on s'enlace, on glisse, on se pose, on s'allonge ... »
« par groupe, on a même réussi à faire une phrase de danse avec plusieurs mouvements attachés : ça s'appelle une chorégraphie. »
« on l'a fait voir aux deux danseurs de Patricia dans sa salle de danse à la Chapelle en Vercors et ça a donné les larmes aux yeux à Gaïa la danseuse, et Sébastien, le danseur, a eu des frissons. »
« la maîtresse nous a dit qu'elle était fière de nous qu'on soit devenus de beaux danseurs ! »

Mot de l'école de Saint-Julien (cycle 1), de l'année scolaire 2014 - 2015.
Enseignante : Evelyne LeMoigne

Dans les semaines à venir, les enfants de l'école de Saint-Martin distribueront dans vos boîtes aux lettres le journal de l'école !!

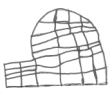

Les bouquetins du Vercors

Par Bruno Bégou

Il y a 32 000 ans sur les parois de la grotte Chauvet, l'homme de Cro-Magnon a peint le bouquetin. A cette époque le bouquetin avait fui le Vercors recouvert de petits glaciers locaux. Il y a 17000 ans, le réchauffement climatique

va permettre l'installation du camp de "Campalou" à Saint Nazaire en Royans. Les hommes sont venus chasser avec leurs lances les herbivores qui paissent sur la steppe-toundra : cheval, renne, bison, mammouth, rhinocéros laineux, bœuf musqué, marmotte et bouquetin. Au fur et à mesure que la température augmente, ces grands herbivores migrent vers le Nord. Le bouquetin choisit les montagnes et se réinstalle dans le Vercors où il avait vécu entre les deux dernières périodes glaciaires, chassé alors par l'homme de Néanderthal. Les fouilles du porche de la grotte de Prélétang dans les Coulmes ont révélé des os de bouquetins datés de 46 000 ans.

Il y a 10000 ans, l'homme a inventé l'arc et les flèches. A la belle saison, il s'installe sur "le Ranc de la Fontaine", entre le pas de la Charmate et le pas des Voûtes. Il vient chasser le cerf, le chamois, la marmotte, parfois un ours; le bouquetin représente 61% des animaux tués pour leur peau et les provisions de viande boucanée. Jusqu'au milieu du XV^{e} siècle le bouquetin est répandu sur l'ensemble de l'arc alpin.

Le développement des armes à feu favorise le déclin d'un animal facile à approcher et à chasser. Au 19 ème siècle le bouquetin a disparu du Vercors. L'extinction de l'espèce sera évitée grâce à Charles-Félix de Savoie qui, en 1821, interdit par décret la chasse au bouquetin sur les terres royales du Grand Paradis. En 1856, Victor Emmanuel II crée une réserve de chasse qui deviendra

en 1922 le Parc National du Grand Paradis. La France attendra 1963 pour créer le Parc National mitoyen de la Vanoise où quelques individus auraient survécu sur les pentes les plus reculées de la Haute-Maurienne. Ces deux populations relictuelles vont se développer et permettre des réintroductions dans tous les massifs alpins et préalpins. En France, c'est une espèce protégée depuis 1981.

Dans le Vercors, en 1989 et 1990, 28 bouquetins seront réintroduits dans le cirque d'Archiane. ils occupent aujourd'hui toute la chaîne Est du Moucherotte au Mont Aiguille et la chaîne Ouest du pas de Chabrinel à Chatillon en Diois. Selon la saison sur les crêtes ou au pied des falaises, il est facile d'observer de gros troupeaux de mâles ou de femelles suitées de leurs cabris de l'année et ceux de l'année précédente. Mâles et étagnes se rassemblent pour le rut de début décembre à la mi-janvier. Les étagnes vont s'isoler pour mettre bas 170 jours plus tard.

En 2000, 15 bouquetins sont lâchés sur Barret et 20 dans le cirque de Bournillon en 2002. Le randonneur matinal peut les apercevoir de la porte du Diable à Moulin Marquis, sur la vire du Bourroux jusqu'à Porte Avant. Ils s'observent moins facilement que sur les Hauts Plateaux parce que les falaises du Bournillon et de l'Allier sont boisées. En été, ils craignent la chaleur de moyenne altitude: ils broutent la nuit et se reposent le jour sur les vires nord très escarpées.

Chemin de La Balme

Au mois d'Octobre on entendait l'écho des tronçonneuses dans les bois entre les Granges et les Clots. Les "chemins de rencontres" ont rouvert un itinéraire que les anciens utilisaient autrefois pour relier La Balme de Rencurel à Saint Julien. Sous leurs coups le chemin a repris un bel aspect pour le plaisir de relier à pied, loin de la route, La Bourne et le début du plateau.

Passage à la TNT en HD

En novembre 2011, la diffusion analogique de la télévision cédait sa place à la diffusion numérique terrestre. C'était l'apparition de la T.N.T, une révolution en termes de qualité et du nombre chaînes que pouvait recevoir l'usager depuis une antenne «râteau». Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la T.N.T passe en «HD», la qualité actuelle sera doublée. Sans matériel compatible, il ne sera plus possible de recevoir la télévision terrestre.

> QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les foyers qui reçoivent la télévision par une antenne «râteau». Si vous recevez la télévision par satellite, vous devez vérifier auprès de l'opérateur satellite si votre matériel est compatible. Pour les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par A.D.S.L, l'équipement est compatible.

> COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Pour tester la compatibilité du matériel, aller sur les chaînes 7 ou 57. Si le logo HD apparaît, rien à faire. Sinon, il faudra acheter un adaptateur HD que l'on trouve dans le commerce au alentour de 30 €

> POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Le changement de norme de diffusion va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la Haute Définition (HD). Ce changement répond aussi aux besoins de la téléphonie mobile 4G qui a besoin de plus de fréquences d'émission, actuellement occupées par la télévision.

Le 5 avril 2016, avec votre décodeur compatible, il faudra refaire une recherche de chaînes avant d'obtenir les 25 chaînes gratuites.

Internet : www.recevoirlatnt.fr/particuliers/
Numéro de téléphone : 0970 818 818

Formation Premiers Secours à Rencurel Le 20 mars 2016

Le RAI (Rencurel Animation Initiative) propose une formation Gestes de Premiers Secours (PSC1) par les Sauveteurs Secouristes Grenoblois

Le citoyen devient acteur de sa sécurité et de celle des autres : il est donc le premier maillon d'une chaîne de secours en réalisant les gestes de premiers secours.

Objectif général : protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique.

Programme : Alerte/ Alerte et protection à la population/ Arrêt cardiaque/ Brulure/ Hémorragies externes/ Malaise/ Obstruction des voies aérienne par un corps étranger/ Perte de connaissance / Plaie/ Protection/ Traumatisme/ Cas concrets de synthèse

Durée de la formation : 7 h
Lieu : la Balme (Scie ou salle du Coucoucrou)
Méthodes : démonstration, cas concret
Condition : être âgé de + de 10 ans
Pour le tarif, les inscriptions et autres renseignements, contacter Céline Zanella au 06 08 03 21 86

UNE CENTRALE VILLAGEOISE POUR DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Par Alexandre Michel

A l'heure où la COP21 vient de se tenir en décembre à Paris, Lou Becan ouvre ses colonnes à un groupe d'habitants qui projettent la création d'une centrale villageoise sur le Vercors Drôme. Avec un objectif : produire ensemble de l'énergie renouvelable

> QU'EST CE QU'UNE « CENTRALE VILLAGEOISE » ?

Issues d'une expérimentation menée dans les Parcs naturels régionaux de la Région Rhône-Alpes, les Centrales Villageoises sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.

Développement local et appropriation citoyenne des enjeux énergétiques sont les valeurs phares de la démarche Centrales Villageoises. Parce que nous sommes convaincus que l'avenir énergique passera par les énergies renouvelables produites localement.

Aujourd'hui 7 sociétés locales ont été créées en Rhône-Alpes dont trois produisent déjà de l'énergie verte photovoltaïque. Sur le Vercors, trois projets sont déjà bien avancés sur la Gervanne, le Trièves et les 4 Montagnes. Et le modèle essaime maintenant en région PACA dans les Parcs du Queyras et du Lubéron.

Sur notre territoire, la démarche a été relancée à l'automne par Pierre Barbier, élu de Saint Martin en Vercors, qui a réussi à réunir un groupe d'une vingtaine d'habitants de nos 5 villages qui s'est activé pour définir le projet, rédiger les statuts de la société, initier le travail technique (identification de toits propices) et recueillir le soutien des élus locaux.

Au cours du mois de mai, les contacts et la motivation des élus de Rencurel ont abouti à son association à cette centrale villageoise, qui compte donc aujourd'hui 6 communes et s'affranchit ainsi des frontières départementales pour travailler ensemble dans la continuité de notre plateau.

Et c'est ainsi qu'a été créée, le 29 mai dernier, la SAS à capital variable " Centrales Villageoises VercorSoleiL ", dernière née des Centrales Villageoises, à laquelle 17 membres fondateurs ont apporté un capital total de 9800 €.

> POURQUOI CRÉER UNE SOCIÉTÉ LOCALE ?

Le regroupement en société permet d'installer plus facilement des puissances plus importantes, à des tarifs préférentiels (économies d'échelle par rapport à des projets individuels) et d'obtenir des financements bancaires plus avantageux. Cela permet aussi de se rattacher à la démarche "Centrales Villageoises" des Parcs Régionaux et de bénéficier ainsi de leur expertise et des retours d'expérience des autres centrales existantes.

> QUEL TYPE DE SOCIÉTÉ LOCALE ?

La société est de type coopérative :
–chaque associé a une voix décisionnelle lors des assemblées, quel que soit son nombre de parts,
–un associé ne peut pas détenir plus de 10 % du capital de la société,
–la société est gérée par un conseil de gestion constitué de 12 membres élus lors des assemblées

Photomontage d'une installation de 9KW crête sur la salle des fêtes de Saint Julien,

générales,
–les revenus générés par la revente de l'électricité, après amortissement des installations, sont partagés entre une petite part permettant de rémunérer les associés (niveau légèrement supérieur à un livret A) et une grande part réinvestie dans d'autres projets de production d'énergie renouvelable (biomasse, petit hydroélectrique, petit éolien) ainsi que dans des actions de sensibilisation à la sobriété énergétique.

> QUEL EST LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ LOCALE APPELÉE «VERCORSOLEIL» ?

Le premier projet porte sur la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques de 9 kw de puissance installés sur 16 ou 18 toitures, idéalement répartis à raison de trois toits par commune.

> QUI PEUT PARTICIPER ?

Citoyens, collectivités, entreprises locale, chacun peut participer à son niveau que l'on soit propriétaire ou non de son logement, que l'on possède un toit bien orienté ou pas !

> COMMENT PARTICIPER ?

En louant votre toit à la société locale pour qu'elle y installe des panneaux photovolatïques, si vous êtes propriétaire d'un bâtiment avec un toit bien orienté au Sud et d'une surface de 65 m2 : loyer prévisible de 150 € par an avec un bail de 10 ans reconductible 2 fois. Toutes les démarches, les travaux, le suivi, les assurances sont gérées ensuite par la société.
En prenant des parts sociales dans la société locale afin de contribuer au financement du projet de développement des énergies renouvelables et locales. En tant qu'associé, vous participerez à la gestion de la société et aux décisions.

>QUI PEUT DEVENIR ASSOCIÉ ?

Toute personne physique ou morale qui en fait la demande au président, sous réserve de l'agrément du conseil de gestion de la SAS. Les enfants peuvent être associés dès lors qu'ils sont représentés par un tuteur légal.

>QUEL EST LE MONTANT D'UNE PART SOCIALE ?

Il est de 100 euros afin de pouvoir intéresser le maximum de personnes qui ont envie de participer à ce projet citoyen et en faveur du développement durable et des énergies renouvelables. Les statuts prévoient également la limitation des parts d'un actionnaire à 10% du capital total de la société.

>OÙ EN EST-ON EXACTEMENT?

La société a été constituée, un capital de départ réuni, il nous faut maintenant :
–une sélection de toits dans chaque village : la commune de Saint Julien nous a proposé la mise à disposition du toit de la salle des fêtes et du presbytère,
– des sociétaires afin de permettre le financement de la première opération.
Les études d'avant projet ont commencé à l'automne 2015 afin d'effectuer les demandes de raccordement au dernier trimestre 2015 et après consultation des entreprises en début d'année 2016, la phase de travaux et l'inauguration au cours de l'été 2016.

Plus de renseignements, envie de proposer un toit ou de devenir sociétaire (action à 100€) : n'hésitez pas nous contacter !
–Président : Jean Eric de Rango : 06 07 23 48 44 (La Chapelle)
–Vice Président : Alexandre Michel 06 52 49 83 27 (Saint Julien)
–Référents techniques «toits» sur Saint Julien : Alexandre Michel : alexandremichel1754@gmail.com).
–Courriel: vercors-drome@centralesvillageoises.fr

Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Tous concernés par la déclaration des ruchers !
Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

> POURQUOI DÉCLARER ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage…). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

> QUI DOIT DÉCLARER ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

> QUAND DÉCLARER SES RUCHES ?

Tous les ans, entre le 1e novembre et le 29 février.

>COMMENT DÉCLARER ?

Deux moyens :
-Par internet sur le site : www.mes-demarches.agriculture.gouv.fr
-Par papier en retournant le document Cerfa 13995*02 à votre GDS.

MERCI POUR LES ABEILLES !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GDS Rhône-Alpes
L'action sanitaire ensemble

A la mémoire des combats d'Afrique du Nord

Le 27 juin, de nombreux anciens combattants d'Afrique du Nord ont assisté au dévoilement d'une plaque à côté du monument aux morts. Nous reproduisons ici une partie du discours du maire prononcé à cette occasion.

« Je tiens d'abord à honorer la mémoire d'un homme, d'un homme de Saint-Julien, Gabriel Veyret. Gaby nous a quittés en février dernier. Ancien d'Algérie, il était le président de la section Vercors de la FNACA. C'est à sa pugnacité que l'on doit aujourd'hui la pose de cette plaque. Je salue les membres de sa famille et ses nombreux amis présents parmi nous aujourd'hui. Cette cérémonie lui est dédiée, en reconnaissance de tout le travail accompli.

La plaque que nous venons de dévoiler, est d'abord, pour nous, l'occasion de rendre hommage à toutes les victimes de ces conflits

-Hommage aux combattants qui ont servi sous les drapeaux. Penser aux 25 à 30 000 victimes militaires, aux 60 000 blessés. Penser plus largement aux 1 300 000 appelés ou rappelés, aux 400 000 militaires de carrière, aux 200 000 supplétifs. Penser à tous ces jeunes engagés. Vous étiez ces jeunes de toutes origines. Vous avez quitté vos familles pour l'Afrique du Nord, pour des terres que vous ne connaissiez pas. Vous avez conduit une guerre terrible. Vous êtes rentrés profondément marqués par cette épreuve du feu : sur les rives de la Méditerranée, vous avez brutalement dit adieu à votre jeunesse.

-Hommage aussi aux harkis, ces milliers d'hommes, qui avaient fait le choix de la France. Après le cessez-le feu, cette fidélité leur fit payer un lourd tribut. Ceux qui parvinrent à fuir en France furent souvent laissés à leurs tristes sorts. Parmi ceux qui restèrent en Algérie, les morts se comptent par dizaines de milliers.

Je pense avec émotion au témoignage d'anciens d'Algérie, m'évoquant le souvenir de ces harkis, tentant, en vain, de s'agripper aux camions chargés de combattants s'apprêtant à rentrer en France. Cet abandon délibéré allait conduire ces hommes à une mort certaine.

-Hommage ensuite plus largement aux populations civiles, si durement affectées par ces combats. Durant toutes ces années, ce sont plusieurs centaines de milliers de victimes civiles, de femmes, d'enfants, des vieillards, qui ont perdu la vie.

-Hommage enfin à ceux, que l'on appelle Pieds-Noirs, pour qui la fin du conflit a marqué un déchirement. Ce million de Français qui dut quitter l'Afrique du Nord, la terre qui les avait vus naître, pour rejoindre la métropole dans des conditions dramatiques, sans espoir de retour.

On le voit, on le sait, ces combats ont longtemps porté des mémoires douloureuses. Les plaies ont mis du temps à se panser. Le temps a fait son travail. Les historiens ont apporté leur pierre à l'édifice. Et selon les mots de l'historien Benjamin Stora, «l'heure est maintenant venue du passage, de la mémoire douloureuse à l'histoire accomplie, de la blessure à l'apaisement». Aujourd'hui, ces mémoires s'apaisent. La République, par étape, a permis de regarder et de commémorer sereinement ces évènements. En 1999 d'abord, les évènements d'Algérie ont officiellement été reconnus comme une guerre, la guerre d'Algérie. Un mot, un seul mot changeait. Mais un mot important, car comme l'écrivait Albert Camus «Mal nommer les choses c'est rajouter du malheur au monde ». En 2012 ensuite, la date du 19 mars est reconnue comme «journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre en Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie». Cette reconnaissance officielle, vous l'attendiez depuis si longtemps.

Aujourd'hui, à Saint-Julien, la pose de cette plaque, c'est, pour nous, la volonté d'aller encore plus loin dans cette œuvre de mémoire et d'apaisement. La municipalité, cellule de base de notre République, inscrit cette mémoire dans le paysage, de manière permanente et durable, pour en assurer la pérennité et la postérité. Nous avons choisi la proximité d'un lieu dédié au souvenir des deux guerres mondiale. Ce choix, c'est au fond, la volonté d'ancrer, dans l'espace public des moments importants de l'histoire de France, de l'histoire de notre République. Et cet ancrage doit être un moyen supplémentaire de transmettre cette histoire aux jeunes générations. La plaque rend familière des dates, des notions. Elle ancre des repères, dans la mémoire collective.

La transmission de cette histoire, de notre histoire, doit être assurée, sans tabou, dans toute sa complexité. C'est d'abord l'histoire coloniale de la France, qui démarra au XIXe siècle ; puis, l'histoire de la décolonisation, un siècle plus tard, à travers toute la planète, avec de vastes mouvements d'émancipation des peuples et l'aspiration de tous à la liberté. Cette connaissance historique est impérative si nous voulons demain construire des citoyens éclairés. Naturellement, cette connaissance historique ne doit pas nourrir, je ne sais quelle nostalgie, quel passéisme ou quel esprit revanchard. Elle doit au contraire servir à éclairer notre présent pour mieux construire notre avenir.
Car comme l'a écrit l'historien Antoine Prost : «Si nous voulons être les acteurs responsables de notre propre avenir, nous avons d'abord un devoir d'histoire»

La France et l'Afrique du Nord conservent des liens privilégiés. Le dialogue est désormais serein et apaisé. Cela doit permettre d'embrasser les causes du moment. Et les enjeux sont énormes, qu'il s'agisse de la Méditerranée, passage de nombreux trafics humains, théâtre de drames épouvantables. Ou qu'il s'agisse, plus encore, de la lutte sans merci contre le terrorisme, l'obscurantisme, la barbarie. Sans ignorer nos histoires respectives, en les regardant sereinement, c'est bien main dans la main, que nous parviendrons à endiguer les fléaux auxquels nous sommes confrontés. Quel dramatique symbole qu'hier, dans la même journée, la France et la Tunisie aient été frappées par l'horreur incommensurable du terrorisme.
Cette plaque, ces monuments, doivent donc, avant toute chose, rappeler à quel point la paix est précieuse et combien elle doit être préservée en permanence.

Que cette plaque honore la mémoire de toutes les victimes et de tous ceux qui ont soufferts durant la Guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de Tunisie. Que cette plaque aide à mieux comprendre ce passé, à regarder sereinement cette histoire. Que cette plaque, enfin, aide à préparer l'avenir, pour transmettre ces valeurs d'humanité, de fraternité, de paix entre les peuples, pour nous, pour nos enfants, et pour le monde meilleur que nous devons, tous ensemble, construire pour demain.
Vive la paix, vive la République et vive la France.»

Le choix des mots, de l'emplacement est le fruit d'une réflexion des élus sur une question sensible. Et où hasard et approximation n'ont pas leur place.

> LE LIEU : LA PROXIMITÉ DU MONUMENT AUX MORTS
La vocation mémorielle de cette plaque la destinait au monument aux morts. Néanmoins, dans la mesure où il n'y a pas eu de victime de Saint-Julien, il était donc impossible de l'apposer sur le monument. D'où le choix d'un espace proche et contigu. Un espace où la République se souvient de pans de son histoire.

> LES DATES ET FORMULATIONS OFFICIELLES
Les dates 1952 - 1962 sont les bornes chronologiques officielles de ce que la République désigne comme «Guerre d'Algérie, Combats du Maroc et de Tunisie». La commune s'est contentée de reprendre *in extenso* et sobrement les formulations officielles.

> QUELLES VICTIMES?
La plaque comme les discours souhaitent honorer l'ensemble des victimes, qu'elles soient civiles ou combattantes. Qu'il s'agisse des populations musulmanes, des harkis, des Pieds-Noirs, des combattants, l'idée est d'embrasser ce que fut ce conflit. Sans pudeur.

> POURQUOI CES COMBATS D'AFRIQUE DU NORD?
Parmi les guerres françaises, ce sont les conflits mobilisateurs qui ont généré le plus d'éléments mémoriels visibles dans l'espace public. Ainsi les monuments aux morts des deux guerres mondiales. C'est un peu la même logique avec les combats d'Afrique du Nord. Chaque village dénombre de nombreux anciens combattants car ce fut une guerre d'appelés. En touchant des centaines de milliers de jeunes, c'est une mémoire vive portée par des associations. Qui, à Saint-Julien comme ailleurs, œuvrent en faveur de plaques mémorielles pour que le souvenir de cette expérience demeure. Ce qui est très différent d'autres conflits comme l'Indochine avec l'engagement de militaires de carrière.

CAFÉ BROCHIER
CAFÉ - HÔTEL - RESTAURANT

LES VENDREDIS DU CAFÉ BROCHIER

Après l'embellissement des façades de l'imposante bâtisse vieille de 150 ans et la restauration remarquable des fresques de Louis Guigon et de la salle de restaurant, Murielle et Didier ont poursuivi l'aventure du Café Brochier en créant « Les Vendredis du Café Brochier ».

Leur ambition : créer dans ce lieu central de Saint Julien un évènement festif mensuel qui participe à l'animation du village, organiser une soirée sympa permettant de rencontrer les gens du Plateau et d'ailleurs, sans le stress du fourneau et du service en salle; en bref, partager un bon moment entre amis, comme à la maison !

Les contraintes imposées par le lieu ont soulevé quelques difficultés, notamment la salle, petite, qui ne permet d'accueillir que 35 places assises ; mais de nombreuses personnes restent volontiers debout au bar sans rien perdre de la musique ! Par ailleurs, la proximité entre les musiciens et les spectateurs ne permet pas de servir de repas pendant la prestation musicale car le groupe se produit à quelques mètres seulement des premiers spectateurs.
Mais après quelques tâtonnements bien compréhensibles la formule est maintenant bien rodée et 11 concerts ont déjà eu lieu et c'est d'ores et déjà une belle réussite !

Cette formule est simple : les concerts ont lieu chaque premier vendredi du mois à 20h30 ; sur réservation (tél. 04 75 48 20 84 - 06 51 66 87 16), une petite restauration (assiette ou bol du Café Brochier, autour de 10 €) peut être servie en salle de 19 h à 20 h. Durant le spectacle, seules des boissons peuvent être demandées. Il faut noter que Murielle et Didier se refusent à majorer les prix des consommations et à faire payer les entrées les jours de concert.

Après un démarrage en douceur le 3 octobre 2014 avec Les Deux Oncles (Thierry Dupuis et Manu Rousseau), cette façon de faire s'est peu à peu affirmée et les derniers concerts ont fait largement le plein, permettant un équilibre entre les rentrées (boissons, repas) et les frais (essentiellement les matières premières et le cachet du groupe généralement autour de 300 €). Un « chapeau » permet d'arrondir les recettes à condition toutefois que quelqu'un se charge de le faire circuler !

L'origine géographique des spectateurs est essentiellement le Plateau, avec cependant des personnes de Rencurel ainsi que des touristes de passage. Les groupes locaux sont bien sûr privilégiés car le Plateau et ses environs (notamment la région de Crest) sont riches en groupes très éclectiques. Mais ce choix ne nous a pas empêchés de faire un voyage musical bien loin de Saint Julien avec Iano chanteur de blues australien et harmoniciste remarquable.

Avec les beaux jours, Murielle et Didier se sont posé la question de faire les concerts en extérieur dans le jardin d'été récemment aménagé, ce qui permettrait d'accueillir plus de monde et d'inviter des groupes plus importants. Mais cette possibilité se heurte à l'incertitude météo ! En effet que faire d'un groupe important réservé longtemps à l'avance et plus onéreux si la pluie vertacomicorienne s'invite aussi??
Certes cette question reste posée pour l'avenir, mais l'été dernier chaud et sec a permis d'accueillir de nombreux spectateurs les jours de concert, et tout au long de la saison, les consommateurs ont pu profiter du magnifique cadre fleuri du jardin d'été.
Au moment de la parution de ce numéro de Lou Becan, la nouvelle saison sera déjà bien entamée avec le 4 septembre un Café-concert Jazz, le Pitman Quartet, puis le 2 octobre une valeur sûre avec les deux Oncles. Le 4 décembre les Popettes nous invitent à une savoureuse balade théâtrale, en musique et chansons, avec « une Ecrevisse dans le Vol au Vent ».

Retrouvez le Café Brochier et ses Vendredis sur Face Book et sur www.cafebrochier.com

Gabriel Veyret

C'est avec émotion que le village a appris la disparition de Gaby Veyret en février dernier. Né en 1935 à Saint-Julien, Gaby a y passé toute sa vie et il s'y est fortement investi. En 1959 et 1987, il siégea au conseil municipal, sous les mandats des maires Joseph Bonnard, Henri Borel, et Georges Drogue dont il fut adjoint. L'engagement de Gaby s'est aussi exprimé au sein des associations (ACCA, FNACA dont il fut président de la section Vercors, Amicale, Club Les Jonquilles...). Gaby c'était enfin une des plus riches mémoires de Saint-Julien, passionné par l'histoire de son village. Il s'était fortement impliqué dans la commémoration du 18 mars 2014. A sa famille et à ses proches, nous disons toute notre sympathie.

RADIO ROYANS

Des émissions radio sur le Vercors !

Depuis peu, Radio-Royans, basée à Saint-Jean, a recruté Rachelle Magnin, habitante de Vassieux, afin qu'elle effectue des reportages, des émissions dans le Vercors-Drôme. Ces émissions seront diffusées sur les ondes. Mais comme le Vercors ne peut pas encore capter Radio-Royans (cela changera peut-être après l'attribution de nouvelles fréquences par le CSA), vous pouvez retrouver toutes ces productions, en ligne, : radioroyans.fr

Gorges du haut (entre pont de Goule Noire et Les Jarrands)
Fin des travaux d'ouvrage d'art (murette) et reprise des enrobés
>18 avril au 15 mai : ouverture par alternat (avec des feux de chantier)24h / 24 et 7j / 7
>18 mai au 10 juin : fermeture en journée de 8h30 à 17h30. Ouverture soir et week-end. Il n'y aura donc aucun fermeture totale. C'est LA DERNIÈRE PHASE DES TRAVAUX dans la partie haute des Gorges.

Gorges du bas (entre La Balme et Choranche)
Travaux de minage entre La Balme et le tunnel d'Arbois
29 mars au 19 mai : fermeture totale de la route
20 mai au 10 juin : fermeture de 8h30 à 17h30. Ouverture les soirs et week-end
Poursuite des travaux à l'automne avec de nouvelles périodes de fermeture totale. Fin en 2017.

LE RANGEMENT DU GRENIER PAR LE GROUPE PATRIMOINE

CÔTÉ SPORT DE NEIGE

En février, avant la nocturne d'Herbouilly, le VSF a organisé une rencontre pour la présentation du club. Les enfants ont pu tirer, skier et manger des crêpes.

TRANSVERCORS 2016

Trans' Vercors NORDIC 53 KM STYLE LIBRE
COL DE ROUSSET - VILLARD DE LANS

SAMEDI 5 MARS :

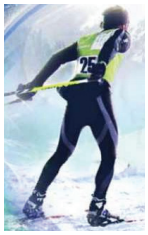

36km Classic Rando et Chrono au départ d'Herbouilly (9h). Arrivée à Bois-Barbu

DIMANCHE 6 MARS

53km Libre Rando et Chrono au départ du col du Rousset (départ à 8h30 et 8h40). Arrivée à Bois-Barbu. Remise des prix à 14h

INFOS PRATIQUES

| MAIRIE & AGENCE POSTALE |

Ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi, 9h-12h

ATTENTION : FERMETURE LE MERCREDI MATIN

Tel : 04 75 45 52 23 Fax : 04 75 45 52 91

Fermée du 22 au 27 décembre
Courriel : mairie.stjulienenvercors@wanadoo.fr
Site : stjulienenvercors.fr
Permanence du maire sur rendez-vous.

| LES VERCOQUINS / CRÈCHE |

Inscription obligatoire.
04 75 45 51 09.

OUVERTURE
du lundi au vendredi
de 8h15 à 18h

RAMASSAGE ENCOMBRANTS

Uniquement objets non transportables en voiture. Inscription obligatoire en mairie. La date sera fixée en fonction des demandes.

| DÉCHETTERIE |

La Chapelle

1er juin - 30 septembre

Lundi 13h30-16h30 / mercredi 13h30 - 16h30 / jeudi 9h-12h et 13h30-16h30 / samedi 9h-12h et 14h-17h.

1er octobre - 31 mai

Lundi 13h30-16h / mercredi 13h30 - 16h / jeudi 10h-12h et 13h30-16h / samedi 10h-12h et 14h-17h

AGENDA 1E SEMESTRE 2016

Janvier à juillet

- 23 décembre à 17h / Eglise / Lecture, musique Des ténèbres à la lumière
- 15 janvier à 20h / Salle du Fouillet / Réunion publique la traversée du village
- 18 janvier à 20h30 / Salle du Fouillet / Conseil municipal
- 23 janvier à 18h / Salle des fêtes / Voeux du conseil municipal
- 1er février à 20h30 / Salle du Fouillet / Conseil municipal
- 7 février à 12h / Café Brochier / Repas de la Saint Blaise organisé par l'Amicale Sportive
- 29 février à 20h30 / Salle du Fouillet / Conseil municipal
- 12 mars à 14h / Salle des fêtes / Concours de coinche du club Les Jonquilles
- 4 avril à 20h30 / Salle du Fouillet / Conseil municipal
- 2 mai à 20h30 / Salle du Fouillet / Conseil municipal
- 8 mai à 11h / Monuments aux morts / Cérémonies commémoratives
- 6 juin à 20h30 / Salle du Fouillet / Conseil municipal
- 4 juillet à 20h30 / Salle du Fouillet / Conseil municipal

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Pour les non inscrits, si vous souhaitez voter inscriptions sur les listes électorales avant le 31 décembre 2015, dernier délai, en mairie.

NUMÉROS UTILES

Docteur Maire
04 75 48 20 17
Docteur Vincke
04 75 48 10 14
Pharmacie
04 75 48 20 33

Communauté des Communes
04 75 48 24 70
Office Tourisme
04 75 48 22 54
Gendarmerie
04 75 48 24 44

| MÉDIATHÈQUE |

La Chapelle

Au collège.
Adhésion 10€.
04 75 48 15 92.
Ouverture lundi de 10h-12h / mercredi 14h-17h / jeudi 10h-12h et 13h30-16h30 / vendredi 16h-18h30 / samedi 10h-12h.

| PORTAGE DE REPAS À DOMICILE |

Service

Un service de portage de repas à domicile existe pour les personnes âgées ou malades sur les 5 communes du canton.

Renseignements à la CCV au 04 75 48 24 70

RETRO (suite)

SAINT-JULIEN À L'HEURE AMÉRICAINE

Caméra en Campagne Aout 2015

La fête du village organisée par le Comité des Fêtes

SAINT-JULIEN EN MUSIQUE

DÉFILÉ DU 11 NOVEMBRE

RETRO (suite)

PORTES OUVERTES EN VERCORS DRÔME EN SEPTEMBRE

A Saint Julien ce sont Le café Brochier et les Aussibal qui ont ouvert leurs portes pour ce week-end organisé par l'Office de Tourisme. En se baladant sur le chemin des écoliers on rencontrait une portée de musique, le soleil, une nouvelle porte ouverte sur les falaises du Vercors et, en poussant jusqu'au village, une dame parlant de patrimoine.

REPAS DE SAINT BLAISE...

UN CONCOURS DE BOULE

... ET DES HABITANTS !

REPAS DES ANCIENS DU CCAS